

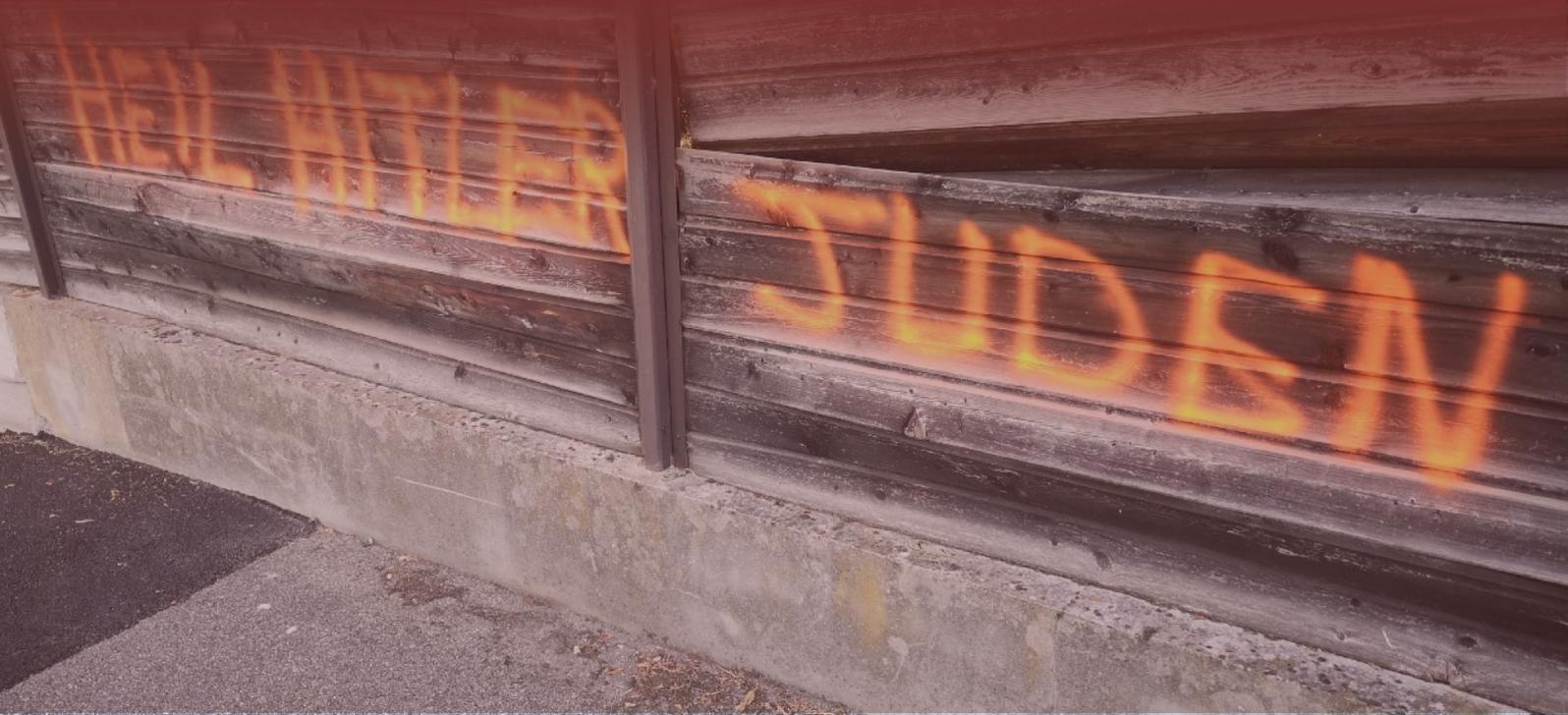
Service de Protection de la Communauté Juive



2020

Rapport sur l'antisémitisme en France

Source éléments statistiques : Ministère de l'Intérieur et SPCJ



Disponible au téléchargement,
en français et en anglais sur

This report can be downloaded
in French and English at

www.antisemitisme.fr

**Ce rapport a été réalisé avec le soutien
de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah (FMS)**



Crif



**En hommage à l'engagement des volontaires
du Service de Protection de la Communauté Juive,
créé il y a 40 ans à l'initiative
de Pierre Kauffmann dit Pierrot (z'l)**



**RAPPORT SUR
L'ANTISÉMITISME
EN FRANCE
EN 2020**

SOMMAIRE

Le SPCJ	3
Eric de Rothschild – Président du SPCJ	4
Haim Korsia – Grand Rabbin de France	5
Joël Mergui – Président des Consistoires	6
Francis Kalifat – Président du Conseil Représentatif des Institutions juives de France	8
Ariel Goldmann – Président du Fonds Social Juif Unifié	10
La méthodologie utilisée	12
1. Statistiques et analyses	15
1.1 Constats et analyses	17
1.2 Tableau récapitulatif des Actes antisémites recensés en France en 2020	19
1.3 Antisémitisme en France en 2020	20
1.4 Actes antisémites recensés en France de 2000 à 2020	21
1.5 Répartition géographique des Actes antisémites en 2020	22
2. Extraits de la liste des actes antisémites recensés en 2020	27
3. Extraits de la liste des condamnations prononcées en 2020	43
4. Ils en parlent...	51
Que disent les chiffres de l'antisémitisme en 2020 ? Par Marc Knobel La règle du jeu (08/02/2021)	52
Procès des attentats de janvier 2015 : plaidoirie de Maître Patrick Klugman Par Patrick Klugman Le Crif (07/12/2020)	56
Le coronavirus engendre des attaques antisémites sur le web Par la rédaction France Inter (30/03/2020)	68
Twitter, la haine en 280 caractères Par Marc Knobel La règle du jeu (21/12/2020)	73

LE SPCJ

Le SPCJ, Service de Protection de la Communauté Juive a été créé en 1980, au lendemain de l'attentat de la rue Copernic à Paris.

Le SPCJ est la concrétisation d'une volonté commune du CRIF – Conseil Représentatif des Institutions juives de France –, du FSJU – Fonds Social Juif Unifié – et des Consistoires, de protéger la Communauté juive dans son ensemble. Les membres du Bureau Exécutif du SPCJ sont désignés par ces institutions fondatrices. Le Président du SPCJ est Monsieur Eric de Rothschild.

L'existence du SPCJ depuis les années 80 se justifie par les menaces terroriste et antisémite qui perdurent sur le territoire depuis 40 ans et - de fait - par la nécessité d'œuvrer à l'épanouissement de la Communauté juive en France, en garantissant l'intégrité et la libre expression de l'identité juive sous toutes ses formes.

Le SPCJ est une organisation apolitique, à but non lucratif. Sa vocation exclusive est la protection de la vie juive dans toutes ses pluralités.

**ERIC DE ROTHSCHILD
PRÉSIDENT DU SPCJ**

Madame, Monsieur,

C'est toujours avec le cœur lourd que je préface cette publication qui retrace les événements antisémites survenus en France pendant l'année écoulée. Ces statistiques que nous vous présentons ont été mises au point en étroite coopération avec le Ministère de l'Intérieur.

Ces chiffres s'accroissent, diminuent, mais restent toujours totalement inacceptables, et pour notre communauté particulièrement troublants et angoissants.

Cette année, marquée par la pandémie, les confinements et l'arrêt de bien des activités économiques et sociales, n'est pas très différente des autres. Les agressions violentes restent au même niveau, les dégradations et injures recensées (celles peu nombreuses qui font l'objet de plaintes) sont en régression, mais restent relayées par des déferlements de haine sur les réseaux sociaux.

Notre communauté ressent très durement cet état de fait qui l'angoisse.

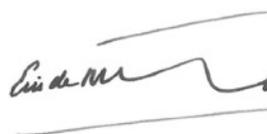
Le jugement pris par la Cour de Cassation, qui évite à l'assassin de Madame Halimi (z'l) d'être jugé, a été particulièrement traumatisant, et beaucoup ont fait part de leur totale incompréhension.

La communauté, prenant ses responsabilités, s'engage très activement dans sa protection, guidée en cela par le SPCJ. Pour lui apporter ce soutien, le SPCJ continue à étoffer ses équipes de permanents, à sensibiliser et à former parents d'élèves, fidèles des synagogues, jeunes et moins jeunes, à la nécessité de vigilance et aux gestes à faire en cas de situation grave.

Je remercie Monsieur le Ministre de l'Intérieur et l'ensemble de ses collaborateurs pour leur écoute et le soutien qu'ils nous apportent dans cette lutte. Nos échanges sont fréquents, ouverts et ont permis de mettre au point récemment des évolutions positives.

La présence des forces de l'ordre reste indispensable. Elle est d'une grande efficacité. Nous mesurons à quel point ce travail, dans la situation générale actuelle, est difficile et lourd. Nous sommes reconnaissants pour ces nouveaux moyens mis en place.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des volontaires et permanents du SPCJ qui veillent au quotidien à la sécurité de notre communauté.



Eric de Rothschild

HAIM KORSIA GRAND RABBIN DE FRANCE

Chers amis,

Selon le rapport annuel du SPCJ, le nombre d'actes antisémites au cours de l'année 2020 est en baisse par rapport aux trois dernières années. Toutefois, le nombre d'actes à caractère violent est proche des deux dernières années, alors même que nous avons passé une majeure partie de l'année confinés. La pandémie a été une nouvelle opportunité de déchaînement de discours haineux à l'encontre de la communauté juive, en particulier sur les réseaux sociaux.

Cette sphère, où tout semble permis pour certains, est devenue la nébuleuse de haine antisémite et raciste. Outre les théories complotistes toujours plus imaginatives, un déferlement de haine sans précédent y a pris place notamment lors de l'élection de Miss France.

Face à des propos condamnables, nous devons poursuivre nos efforts pour la sécurité de tous car il s'agit du devoir de tout citoyen pour le bien vivre ensemble. La loi Avia ne permet toujours pas malheureusement la sanction de ces faits. Cette décision du Conseil Constitutionnel, dont j'avais déjà dénoncé l'outrage, n'empêche pas les propos antisémites et racistes de se multiplier sous couvert de la liberté d'expression.

J'aimerais renouveler mes remerciements aux forces publiques pour leur dur labeur sans relâche et en particulier la DILCRAH mais également le travail de PHAROS qui régule la haine sur les réseaux sociaux.

L'éducation et l'apprentissage sont les voies privilégiées pour lutter contre la haine. Je mesure l'ampleur de la tâche qui est la nôtre pour y parvenir. Et je sais la lourde tâche à laquelle s'attèle chaque jour le ministère de l'Éducation Nationale. Il est du devoir de chacun de s'instruire et combattre l'ignorance. « L'ignorance est la mère de tous les crimes. Un crime est, avant tout, un manque de raisonnement » nous dit Balzac.

Les consciences s'éveillent, enfin. Le rassemblement pour Sarah Halimi (z'l) a uni des citoyens d'horizons divers. L'émotion suscitée par cet horrible drame et ce déni de justice témoignent du devoir de fraternité qui nous incombe. La jeunesse porte en elle un message de tolérance qu'elle doit s'approprier et porter pour vivre ensemble et construire un destin commun.

Haim Korsia

JOËL MERGUI PRÉSIDENT DES CONSISTOIRES

Année après année, la chronique de l'antisémitisme qui sévit en France ne cesse de s'allonger. Agressions contre des personnes, profanations de cimetières, dégradations de biens, graffitis, la liste est longue de toutes ces abominations qui menacent notre communauté et salissent les couleurs de la République.

Toutefois, ces derniers mois ont été marqués par une tragique actualité qui a dépassé largement le cadre de notre communauté et suscité un vaste débat public. Je veux parler, bien sûr, de la décision de justice de la Cour de cassation qui a confirmé « l'irresponsabilité pénale » de l'assassin de Sarah Halimi (z'l).

Cette dernière a suscité une intense émotion au sein de la communauté juive, et, je veux le croire, auprès de toute la communauté nationale.

Incompréhension, incrédulité, les conséquences potentielles de cette décision donnent le vertige. En exonérant de responsabilité pénale l'auteur des faits, et en s'engageant dans une distinction aventureuse entre « l'ivresse » et le « délire », « l'altération prévisible » du discernement ou son « abolition imprévisible » due à la prise de stupéfiants, la justice française a créé un précédent dont nul ne peut prédire les conséquences.

À l'heure où notre société subit de plein fouet les affres d'une violence débridée, et tout particulièrement d'un antisémitisme ravageur, alimentés par les esprits les plus fous, la nécessité d'avoir une justice forte ne nous a jamais semblé aussi impérieuse. Le signal inverse envoyé au monde entier par la Cour de cassation est terrifiant.

Par ailleurs, la stupeur qui nous a saisis est d'autant plus vive qu'elle vient consacrer une nouvelle lecture des actes antisémites qui pointait depuis quelques années et que nous étions nombreux à déplorer : la psychiatrisation des esprits antisémites. Désormais, avant de qualifier un acte d'antisémite, un rituel systématique consiste à analyser la « psyché » de son auteur : est-il « sain » d'esprit ? ou bien est-il « fou » ?

Mais, qui n'a jamais imaginé qu'un assassin antisémite puisse être équilibré ? Qui peut prétendre qu'un terroriste est une personne lucide, raisonnée et raisonnable ? Le propre d'un esprit criminel est d'être animé par une forme de folie et de démence !

Ainsi, à notre grand désespoir, c'est cette logique aberrante qui a fini par être consacrée par la justice française. Désormais, cette prétendue « folie » est une cause exonératrice de procès, pire, exonératrice de crime antisémite. Elle interdit aux familles de faire leur deuil, et à la société de panser ses plaies.

Comment notre société en est-elle arrivée là ? Est-ce par « bienveillance » à l'égard des Juifs de France que l'on espère rassurer en leur faisant croire que l'antisémitisme n'est pas si virulent, et que c'est finalement « par hasard » qu'un « fou » s'est attaqué à eux comme il aurait pu s'attaquer un autre citoyen ? Ou bien, est-ce par une irresponsabilité coupable que l'on a souhaité acheter la paix sociale en gommant ce mot que l'on ne saurait voir, « antisémitisme » ?

Enfin, et c'est peut-être là le plus préoccupant, cette décision crée un précédent sans équivalent dans l'histoire récente de notre pays : elle entame très significativement la confiance que les Juifs de France ont dans la justice de leur pays et dans sa capacité à les protéger.

La vie juive parmi les nations du monde a été rendue possible par ce principe talmudique bien connu « dina de malkhouta dina » : « la loi du pays où l'on réside est la loi qui s'applique à nous ». Il faut mesurer ce qu'une telle déclaration a d'audacieux et de courageux, mais aussi la confiance qu'elle témoigne à l'endroit de la justice des nations. Aussi, toute brèche faite à ce pacte immémorial est ressentie avec une grande douleur.

L'histoire nous a appris que la justice est bien souvent le dernier rempart institutionnel contre la barbarie. Et les Juifs le savent bien, eux qui sont devenus malgré eux les sentinelles de l'Histoire.

Nous étions hier les premières victimes désignées par l'islamisme radical qui se cachait sous l'antisionisme. Depuis, les masques sont tombés et chacun a compris la menace que cette idéologie fait peser sur l'ensemble de la société.

Voilà pourquoi, lorsque la justice vacille, lorsque parfois elle échoue à protéger ses citoyens de confession juive, c'est l'ensemble de la société qui doit trembler.

Notre combat n'est pas celui de notre seule communauté, il doit être celui de la nation tout entière afin que le déni de justice qui s'abat sur une grand-mère juive ne puisse pas s'appliquer demain à un professeur, à un prêtre, à un policier ou à n'importe quel citoyen.

En tant que dirigeant communautaire, je me suis battu pour préserver une vie juive en France, en dépit des persécutions antisémites, de l'antisionisme virulent, et des « territoires perdus de la République ». Entre bâtir et partir, j'ai toujours choisi de résister et de bâtir, confiant dans la protection de l'État, de sa police et de sa justice.

Le Président de la République a entendu le cri poussé par la nation et a promis de modifier la loi. Ce sera évidemment une belle avancée pour le futur. Toutefois, pour le présent, il reste encore à rendre justice aujourd'hui à Sarah Halimi (z'l). À cet égard, tous les moyens, et notamment les nouveaux éléments susceptibles d'être apportés au dossier, doivent être mobilisés pour permettre à la justice d'être rendue et à ses proches de prendre le deuil. On ne saurait accepter un tel déni de justice, par dignité à l'égard de sa famille, et en vertu du pacte de confiance qui lie la République à chacun de ses enfants.

Comme chaque année, je ne peux conclure ces quelques mots sans remercier du fond du cœur, et exprimer toute mon admiration et ma gratitude à l'égard des professionnels et bénévoles qui œuvrent au quotidien, dans l'ombre et la discrétion, pour assurer la sécurité de nos synagogues, de nos écoles, de nos centres communautaires et rendre possible une vie juive épanouie dans notre pays.

Leur dévouement n'a d'égal que leur très grand professionnalisme qui force l'admiration de tous, y compris des pouvoirs publics et de la police qui savent trouver dans le Service de Protection de la Communauté Juive un partenaire de très grande qualité.

Joël Mergui

FRANCIS KALIFAT

PRÉSIDENT DU CONSEIL REPRÉSENTATIF DES INSTITUTIONS JUIVES DE FRANCE

L'antisémitisme n'est jamais une vue de l'esprit. Il s'insinue sur nos murs, défigure nos bâtiments et nos rues, il se glisse, serpente et se vautre dans le silence de la nuit. L'insulte est facile, elle est lâche et presque toujours anonyme.

L'antisémitisme n'est ni circonscrit ni localisé, il peut frapper n'importe où. Nous le savons depuis de nombreuses années, il ne présente pas un seul visage. Ses formes changent, s'associent, se renforcent et peuvent avancer masquées, y compris chez certains qui se disent humanistes et antiracistes.

Ses ressorts sont nombreux. L'un d'eux est le complotisme. Il présente la Shoah comme un mensonge ou comme une ruse des Juifs pour obtenir un État. Un autre mode d'action est la caricature et la diabolisation. Le principe est connu : on déforme, on dénature, on rend détestable et l'on peut ainsi justifier son obsession, puis sa haine.

Certains, dans notre pays, sont obsédés par les Juifs par la caricature qu'ils en font. Les mêmes et beaucoup d'autres sont obsédés par l'Etat d'Israël. Ils y voient la cause de tous les problèmes du monde. Il suffirait donc de le supprimer pour que les problèmes disparaissent.

Ils détestent tant les Juifs et Israël qu'ils s'attaquent même aux morts, avec lâcheté ils profanent nos cimetières, saccagent des tombes et peignent des croix gammées sur les stèles de nos défunts.

Ils s'attaquent aussi aux vivants et c'est la mémoire de ces 12 Français hommes, femmes, enfants et vieillards assassinés, depuis le début des années 2000 au seul motif qu'ils étaient Juifs, que je veux saluer.

Sebastien Sellam (z'l), 23 ans, assassiné le 20 novembre 2003 dans le parking de son immeuble, Ilan Halimi (z'l), 24 ans, séquestré et assassiné le 13 février 2006 entre Bagneux et Sainte-Geneviève-des-Bois, Gabriel (z'l), 3 ans, Arié (z'l), 6 ans, et Jonathan Sandler (z'l), 30 ans, victimes avec Myriam Monsonogo (z'l), 8 ans, de l'attaque terroriste contre l'école Ozar Hatorah de Toulouse le 19 mars 2012, Yohan Cohen (z'l), 20 ans, Yoav Hattab (z'l), 22 ans, Philippe Braham (z'l), 46 ans et François Michel Saada (z'l), 64 ans, tous les quatre pris en otage et assassinés à l'Hypercacher le 9 janvier 2015.

Sarah Attal-Halimi (z'l), 62 ans, torturée et assassinée le 4 avril 2017 à son domicile à Paris 11ème arrondissement et Mireille Knoll (z'l), 86 ans, torturée et assassinée le 23 mars 2018 à son domicile à Paris 11ème arrondissement.

Dans cette litanie de noms de victimes de l'antisémitisme et du terrorisme qui tuent, chaque destin est singulier. Chaque vie brisée est une injonction au souvenir. Ces noms et ces visages habitent mon esprit chaque jour. Et une question me hante : qu'aurions-nous dû faire pour les protéger ? Je me demande souvent comment se seraient passées les huit dernières années si nous avions su tirer en France les leçons de l'attentat contre l'école Ozar Hatorah de Toulouse. Je garde le goût amer d'une société alors sourde aux cris du cœur des Français juifs et de ceux, si peu nombreux, qui à leurs côtés avaient compris qu'il ne s'agissait là que du premier acte d'une longue série. Car comme souvent dans l'Histoire, si l'antisémitisme commence avec les Juifs, il ne s'arrête jamais aux Juifs.

Ainsi, cet antisémitisme qui a resurgi depuis 20 ans, a été le signe prémonitoire d'un regain de haine et de violence dans notre pays : sexisme, homophobie, haine de la France, mais aussi une hostilité croissante contre les Chrétiens en France et en Orient.

En 2020, comme les années précédentes, les Français juifs ont été insultés, harcelés, menacés, volés, agressés ou frappés parce que Juifs. Les mots sont terribles, mais ne disent rien de la vie des victimes de l'antisémitisme du quotidien, qui frappe ces quartiers difficiles, ces « Territoires perdus de la République ».

Je décris souvent la vie retranchée de ces Français juifs qui subissent insultes, crachats, graffitis, courriers anonymes, mezouzot arrachées et violences physiques. De nombreuses analyses lui ont été consacrées. Elles dessinent toutes un étau. Et nous, Juifs, sommes à l'intérieur de cet étau, qui nous écrase et nous fait mal.

Oui cela fait mal lorsque nous sommes pris entre l'antisémitisme traditionnel surreprésenté à l'extrême droite et l'antisémitisme antisioniste surreprésenté à l'extrême gauche. Lorsque l'on est coincés entre l'antisémitisme musulman très présent chez les 15 à 25 ans et le statut de cible privilégiée pour les terroristes islamistes, ces forces hostiles s'unissent souvent dans l'obsession qu'elles ont d'Israël et des Juifs, dans la diabolisation qu'elles en font et dans l'antisémitisme qui en résulte.

Mon inquiétude profonde est aussi citoyenne, je crains que cette haine et cette violence finissent par affaiblir l'adhésion aux valeurs qui font la France. La permanence de l'antisémitisme dans notre pays et son ascension décomplexée, sa banalisation, sont pour nous une inquiétude majeure, mais nous savons aussi qu'au-delà du danger que cela représente pour nous, Juifs, c'est une menace pour la France tout entière, pour la concorde et la paix dans notre pays.

Francis Kalifat

ARIEL GOLDMANN PRÉSIDENT DU FONDS SOCIAL JUIF UNIFIÉ

Élue « *pire année de tous les temps* » par le *Times*, 2020 paralyse la planète sous le choc d'une pandémie de coronavirus sans précédent. « *Nous sommes en guerre* ». C'est par cette formule que le président de la République annonce, le 15 mars, le début d'un confinement sur le territoire national français. Un deuxième a eu lieu le 30 octobre, moins strict que le premier mais qui ne permet ni aux cafés et restaurants, ni aux lieux de spectacles et de culture, ni aux centres communautaires d'ouvrir leurs portes.

Alors qu'il était permis de croire, dans ce contexte de repli social, en une diminution du nombre d'agressions antisémites violentes en France, il n'en fut rien. Leur nombre resta équivalent à celui de l'année 2019 et ce malgré 3 mois et demi de confinement et de quasi inexistance de vie juive extra-domus.

J'ai depuis bien longtemps arrêté de chercher une « explication » à cet antisémitisme insupportable car ce « Pourquoi ? » qui nous anime et nous révolte à juste titre, peut sous-tendre au sein de l'opinion publique, un « Parce que » qui n'a pas lieu d'être. Ce constat n'empêche ni la réflexion ni surtout l'action.

Oui, il existe en France au cœur de parties non majoritaires, mais actives de la population un antisémitisme solidement ancré, récurrent : chez les musulmans radicalisés, les « antisionistes », les partis et sympathisants d'extrême gauche en vaine recherche de combat idéologique, au sein de l'extrême droite qui d'élection en élection se sent pousser des ailes et dans une moindre mesure dans quelques courants se réclamant de l'écologie. Pour revenir à l'islam radical, deux faits marquants de cette *annus horribilis* : le procès des attentats de janvier 2015 contre la rédaction de Charlie Hebdo, l'Hypercacher et plusieurs policiers ; attaques djihadistes où 17 personnes furent assassinées. Lors des audiences, il est apparu que l'antisémitisme « ordinaire », virulent qui anime ceux biberonnés à l'islam radical s'inscrit clairement comme le premier maillon d'une chaîne plus globale, ce que confirmera dans l'horreur, un mois après l'ouverture des débats, la décapitation de Samuel Paty. Les pouvoirs publics, le gouvernement commencent, je crois, à prendre conscience de cela, sans très bien encore savoir comment agir efficacement.

D'autant qu'il demeure un espace où l'action est plus difficile à mener car le mal mondialisé a tissé sa toile, c'est bien sûr Internet. La pandémie de Covid-19 en 2020 a conduit plus en plus de monde, empêché de sortir, à passer du temps sur les écrans et à se nourrir de tout ce qui s'y trouve. La législation a peu de prise sur cet espace « protégé » qui a profité de « l'aubaine pandémique » pour « réactualiser » les préjugés les plus éculés concernant les « Juifs » et déployer tout un arsenal de crétineries complotistes savamment scénarisées, distillées, servies pour être consommées comme une bonne série Netflix. Qui regarde ? Certainement celles et ceux appartenant aux parties de la population préalablement citées où l'antisémitisme est par « nature » endémique mais aussi des esprits fragiles, naïfs, ignorants, en recherche « d'explications » et prêts à les accepter toutes ! Avec l'antisémitisme, les réseaux sociaux qui sont des vecteurs d'accusations multiples, trouvent, on le sait, un terrain d'action idéologique parfait mais aussi et on le sait moins, une manne financière non négligeable. Chaque « clique » compte et rapporte. Le « produit » n'est pas le contenu-hameçon faussement gratuit, mais l'utilisateur qui l'ignore. C'est

l'éducation à l'outil internet dès l'école peut-être, et la sanction économique qui sont nos meilleures alliées. La bataille n'est certes pas facile. Beaucoup déjà a été fait. Certainement pas assez.

Le fléau de l'antisémitisme a plusieurs visages. Aucun d'entre eux ne nous est inconnu et tous, toujours, seront combattus avec force et détermination. Le SPCJ que je connais bien pour en avoir été le porte-parole durant de nombreuses années est au cœur de ce combat. Merci à ses professionnels et ses bénévoles dont je sais le travail, l'engagement et l'implication sans relâche. Merci à eux qui sont sur le pont 24h/24 et qu'ils soient assurés : le FSJU dont je suis président, membre fondateur du SPCJ, sera toujours à leurs côtés dans notre défense commune des valeurs du judaïsme et de la République.

Ariel Goldmann

LA MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

Qui contribue à ce recensement ?

Devant la recrudescence des actes antisémites en septembre 2000, les dirigeants des institutions centrales de la communauté juive ont confié au SPCJ la responsabilité d'assurer le recensement unique et officiel des actes antisémites commis sur le territoire français.

Dans cette vaste et rigoureuse tâche, le SPCJ œuvre en étroite coopération avec le département « Délégation aux Victimes » du Ministère de l'Intérieur. Des échanges précis et réguliers permettent d'assurer un monitoring détaillé et fiable.

Quels actes antisémites sont recensés ?

Le recensement comptabilise les actes antisémites ayant fait l'objet d'une plainte ou d'une main courante auprès des services de Police et Gendarmerie. Il est enrichi et recoupé par les signalements émanant des différents services de Police sur le territoire français et centralisés au Ministère de l'Intérieur.

Cette rigueur méthodologique ne permet pas d'intégrer un certain nombre d'actes portés à la connaissance du SPCJ, mais n'ayant pas fait l'objet d'une plainte et ne pouvant donc apparaître dans les statistiques officielles.

Par ailleurs, les contenus antisémites diffusés sur Internet ne sont pas recensés de façon systématique.

Pour ces raisons, les éléments statistiques exposés dans ce rapport constituent une mise en perspective des principales tendances, mais ne peuvent être qu'en deçà de la réalité antisémite en France en 2020.

La terminologie retenue par le Ministère de l'Intérieur est la suivante :

Les ACTES sont constitués des ACTIONS et des MENACES

Les ACTIONS rassemblent :

- . les attentats ou tentatives
- . les homicides ou tentatives
- . les violences
- . les incendies ou tentatives
- . les dégradations ou vandalisme

Les MENACES rassemblent :

- . les propos, gestes menaçants
et démonstrations injurieuses
- . les tracts et courriers
- . les inscriptions

1. STATISTIQUES ET ANALYSES

1.1	Constats et analyses	17
1.2	Tableau récapitulatif des Actes antisémites recensés en France en 2020	19
1.3	Antisémitisme en France en 2020	20
1.4	Actes antisémites recensés en France de 2000 à 2020	21
1.5	Répartition géographique des Actes antisémites en 2020	22

1.1 CONSTATS ET ANALYSES

LES CHIFFRES DE L'ANTISÉMITISME EN 2020

1 - LES ACTES ANTISÉMITES RECENSÉS EN FRANCE EN 2020

UN NOMBRE D'AGRESSIONS VIOLENTES IDENTIQUE À L'ANNÉE 2019 MALGRÉ LES 3 MOIS ET DEMI DE CONFINEMENT ET LA DIMINUTION DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES.

- ▶ Le nombre total d'actes antisémites recensés en 2020 **est de 339**
 - en baisse par rapport aux années 2018 (541 actes) et 2019 (687 actes)
 - à peu près équivalent aux années 2016 (335 actes) et 2017 (311 actes)
- ▶ En 2020 **il est à noter que le nombre d'agressions violentes recensées (44) est resté quasi identique à l'année 2019 (45)** malgré les 3 mois et demi de confinement et la diminution des activités communautaires.
- ▶ On constate en 2020 une baisse essentiellement dans le nombre de dégradations, d'inscriptions, de courriers et d'injures antisémites ayant fait l'objet d'une plainte ou d'une main courante.
En revanche, ces types d'actes antisémites prolifèrent sur Internet sans que les auteurs soient poursuivis ou condamnés.

2 - LE DISCOURS ANTISÉMITES EN FRANCE EN 2020

UNE PAROLE ANTISÉMITES LIBÉRÉE ET IMPUNIE SUR INTERNET QUI REFLÈTE LA RÉALITÉ DU DISCOURS ANTISÉMITES DANS L'ESPACE PUBLIC EN FRANCE.

- ▶ Cette année a été marquée par une nouvelle libération de la parole antisémites sur Internet.
- ▶ Celle-ci s'est révélée en 2020 notamment :
 - avec la prolifération des thèses complotistes désignant les Juifs comme les instigateurs de la crise mondiale du Covid-19.
 - ou bien lors du déferlement de propos antisémites sur les réseaux sociaux que suscita l'évocation par Miss Provence de ses origines israéliennes pendant la soirée télévisée de l'élection Miss France 2021.

- ▶ Internet est encore en 2020 une zone de quasi-non-droit où les propos et les injures antisémites peuvent s'exprimer publiquement en toute impunité.
- ▶ Cette parole haineuse et stigmatisante à l'encontre des Juifs sur Internet n'est pas uniquement virtuelle. Elle reflète la réalité du discours antisémite dans l'espace public, comme l'ont révélé plusieurs enquêtes d'opinions.
- ▶ En 2020, c'est une **enquête de l'IFOP pour l'UEJF et le JDD** publiée en septembre qui a révélé de nouveau l'ampleur du discours antisémite chez les jeunes en France :
 - ✦ **1 jeune sur 10** dit avoir eu un professeur d'Histoire qui ne pouvait pas enseigner la Shoah en classe
 - ✦ **1 jeune sur 5** a été confronté à un ou plusieurs élèves qui remettent en cause la véracité du génocide des Juifs
 - ✦ **1 jeune sur 3** dit avoir entendu des blagues sur le génocide des Juifs pendant ou après la classe

3 - UN ANTISÉMITISME QUI PERDURE DEPUIS L'AN 2000

La montée de l'antisémitisme constatée au début des années 2000 s'est avérée être un phénomène qui perdure. **La haine des Juifs en France a motivé l'assassinat de 12 personnes.**

En 2020 on peut dire qu'une génération entière a grandi et s'est construite dans une France où la haine des Juifs, par une partie de la population, s'exprime depuis plus de 20 ans quotidiennement dans l'espace public, virtuel comme réel.

Depuis l'an 2000 :

- ✦ on recense en France **en moyenne près de 600 actes antisémites par an**, soit 7 à 8 fois la moyenne annuelle observée la décennie précédente (Ministère de l'Intérieur - SPCJ)
- ✦ **plus d'1/3 des jeunes** (18-24 ans) de confession juive disent avoir vécu au moins une agression physique à caractère antisémite (enquête IFOP-Fondapol-AJC 2020)
- ✦ **4/5 des jeunes** (18-24 ans) de confession juive disent avoir vécu au moins une agression verbale antisémite (enquête IFOP-Fondapol-AJC 2020)

1.2 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTES ANTISÉMITES RECENSÉS EN FRANCE EN 2020

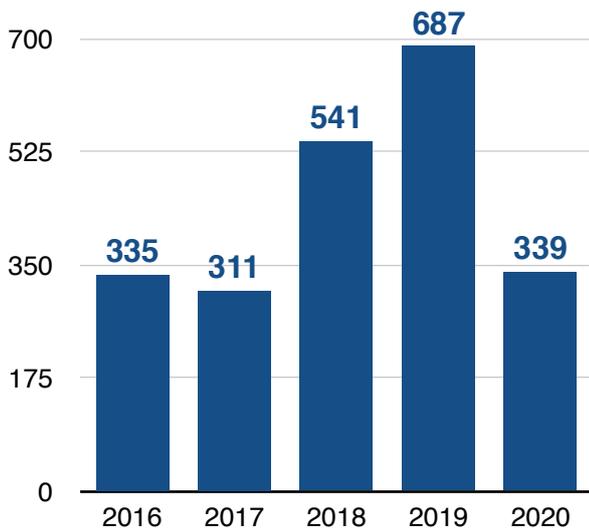
Actes antisémites recensés sur le territoire français du 1er janvier au 31 décembre 2020

TYPE D'ACTE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL PAR TYPE D'ACTE	RAPPEL 2019	COMP. 2019/ 2020 %
ACTIONS															
ATTENTAT OU TENTATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
HOMICIDE OU TENTATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VIOLENCE	4	3	2	1	0	2	3	10	5	6	6	2	44	45	
INCENDIE OU TENTATIVE	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	2	5	
DÉGRADATION VANDALISME	8	1	1	7	1	2	7	6	7	5	4	5	54	101	
TOTAL ACTIONS	12	4	3	9	1	4	10	16	12	11	11	7	100	151	-34 %
RAPPEL 2019	11	27	17	22	20	13	9	2	2	14	3	11	151		
MENACES															
PROPOS, GESTE MENAÇANT ET DÉMONSTRATION INJURIEUSE	14	9	8	6	7	14	8	8	12	8	19	10	123	196	
TRACT / COURRIER	2	0	1	0	1	0	3	1	3	5	5	5	26	64	
INSCRIPTION	5	8	5	3	8	5	2	8	15	8	11	12	90	276	
TOTAL MENACES	21	17	14	9	16	19	13	17	30	21	35	27	239	536	-55 %
RAPPEL 2019	49	133	89	49	43	28	24	23	17	25	28	28	536		
TOTAL	33	21	17	18	17	23	23	33	42	32	46	34	339	687	-51 %
RAPPEL 2019	60	160	106	71	63	41	33	25	19	39	31	39	687		

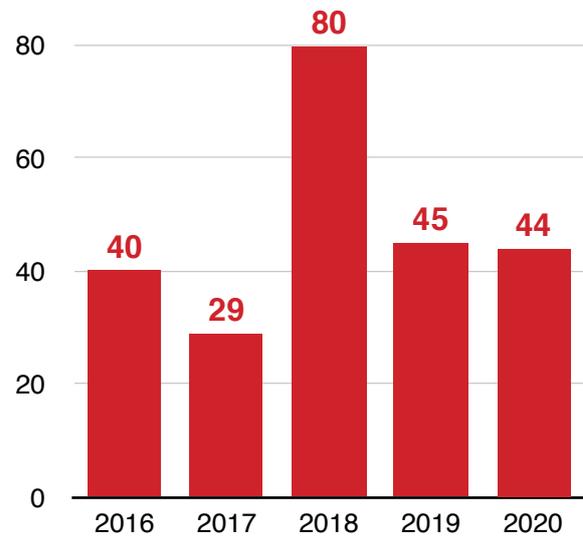
source : Ministère de l'Intérieur et SPCJ

1.3 ANTISÉMITISME EN FRANCE EN 2020

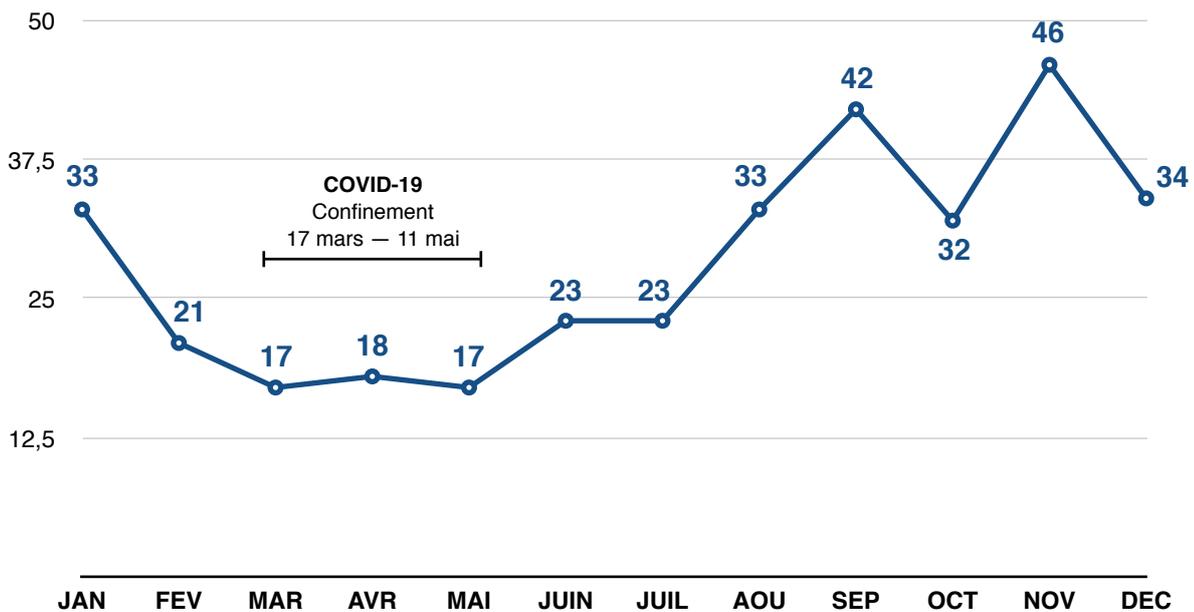
Recensement des actes antisémites ayant donné lieu à un dépôt de plainte en France de 2016 à 2020



Recensement des violences antisémites ayant donné lieu à un dépôt de plainte en France de 2016 à 2020



Répartition mensuelle des actes antisémites ayant donné lieu à un dépôt de plainte en France en 2020

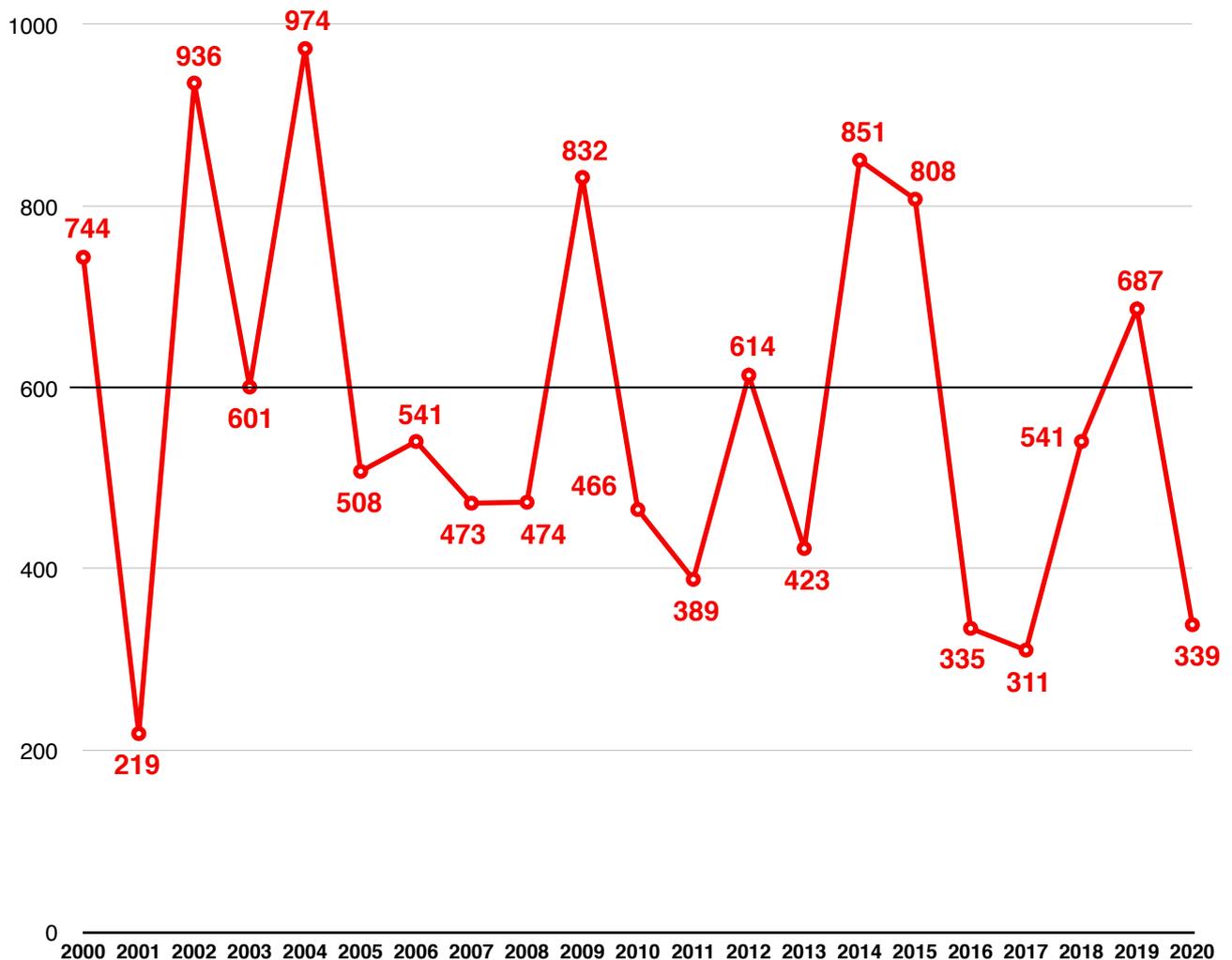


source : Ministère de l'Intérieur et SPCJ

1.4 ACTES ANTISÉMITES RECENSÉS EN FRANCE DE 2000 À 2020

► Depuis l’an 2000, on recense en France en moyenne près de 600 actes antisémites par an, soit 7 à 8 fois la moyenne annuelle observée la décennie précédente (Ministère de l’Intérieur - SPCJ).

Actes antisémites recensés en France de 2000 à 2020

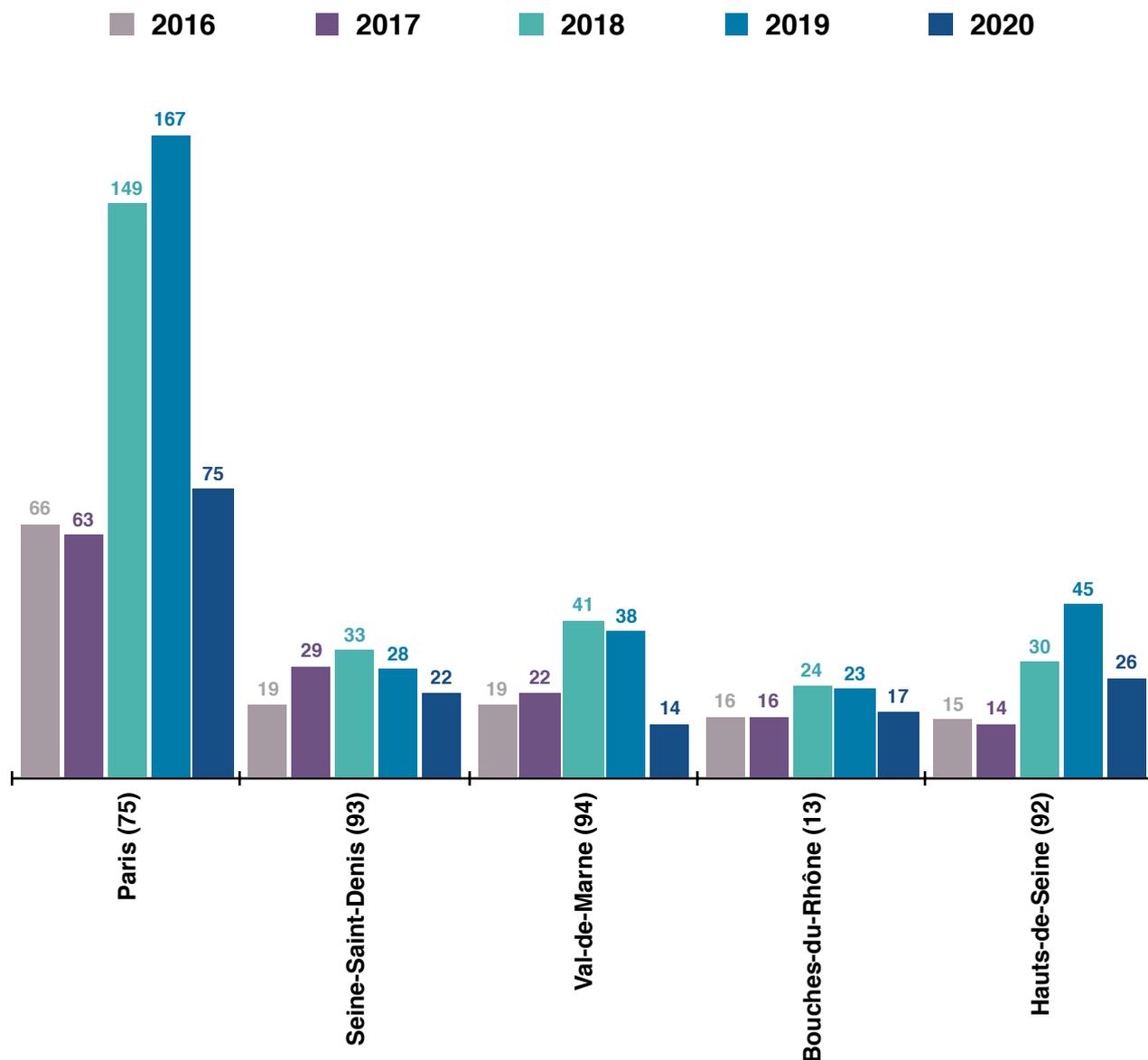


source : Ministère de l’Intérieur et SPCJ

1.5 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ACTES ANTISÉMITES EN 2020

► Certains départements sont le théâtre d'un antisémitisme chronique.

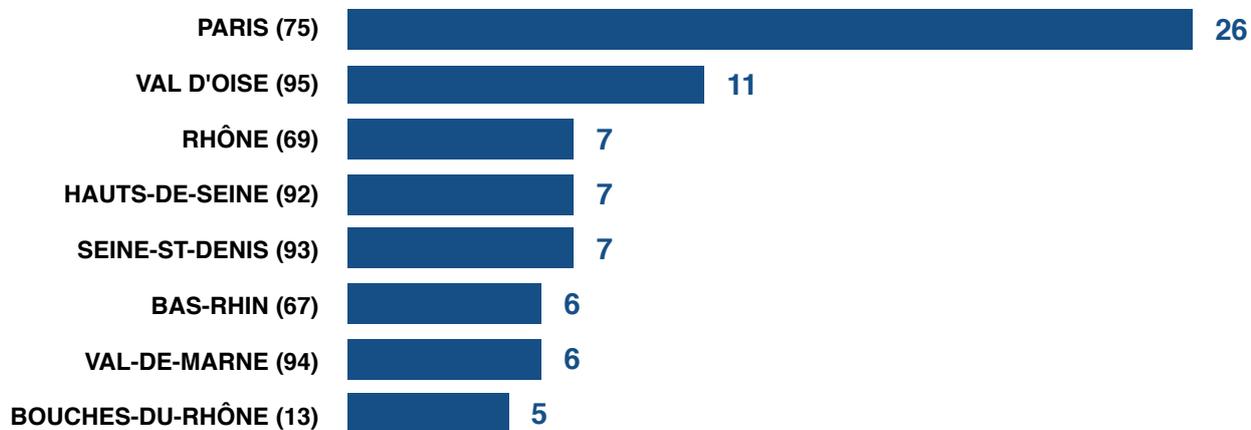
Répartition par département* des actes antisémites ayant donné lieu à un dépôt de plainte en France de 2016 à 2020



*Seuls sont représentés les 5 départements les plus touchés sur la période 2016 – 2020.

source : Ministère de l'Intérieur et SPCJ

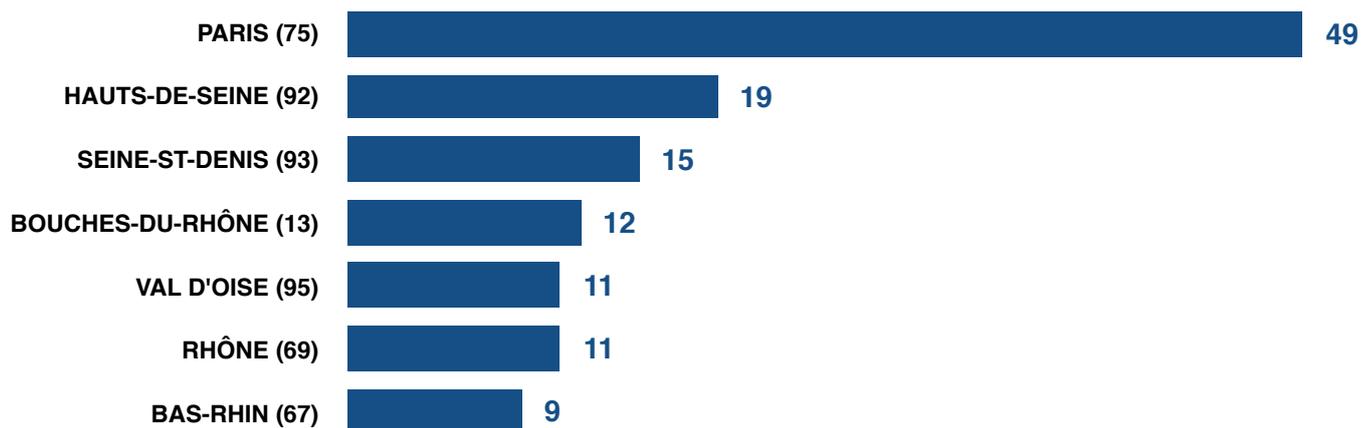
Les 8 départements* les plus touchés par les ACTIONS en 2020



*Seuls sont représentés les départements ayant enregistré au moins 5 ACTIONS en 2020.

source : Ministère de l'Intérieur et SPCJ

Les 7 départements* les plus touchés par les MENACES en 2020

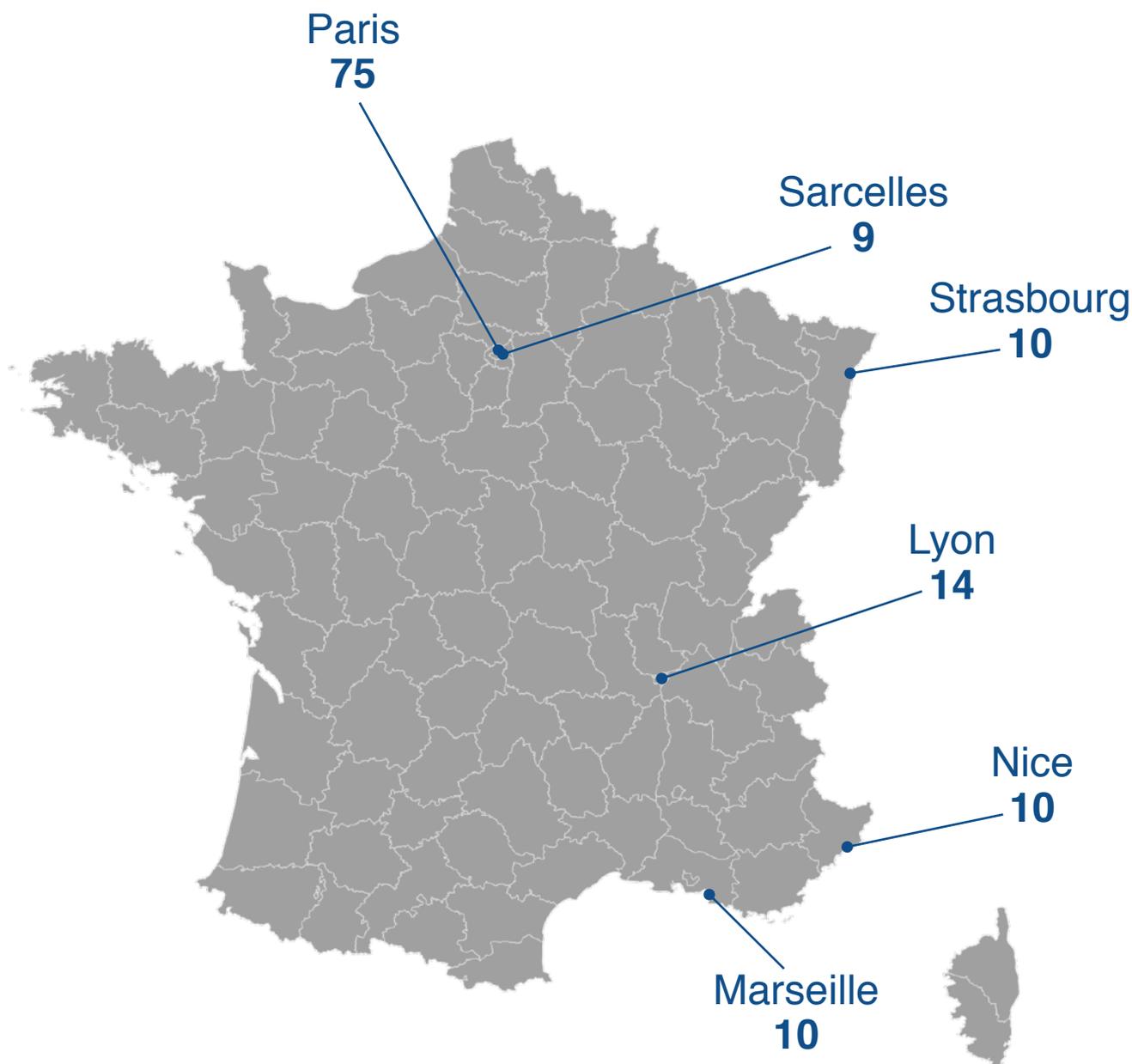


*Seuls sont représentés les départements ayant enregistré au moins 9 MENACES en 2020.

source : Ministère de l'Intérieur et SPCJ

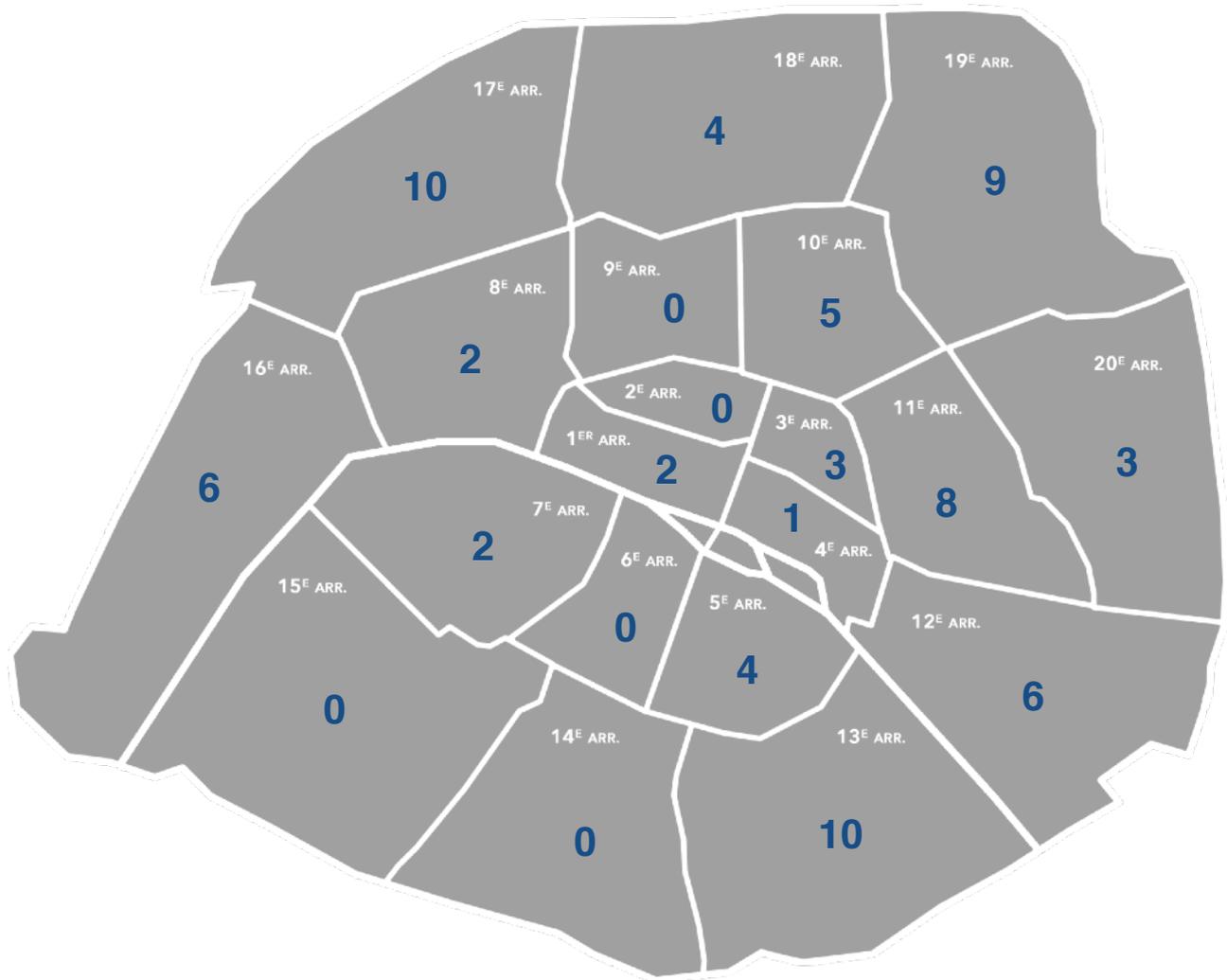
- ▶ Les villes les plus touchées par les actes antisémites en 2020 sont Paris, Lyon, Marseille, Nice, Strasbourg et Sarcelles.

Les 6 villes où le plus grand nombre d'ACTIONS et de MENACES, ayant donné lieu à un dépôt de plainte, a été recensé en 2020



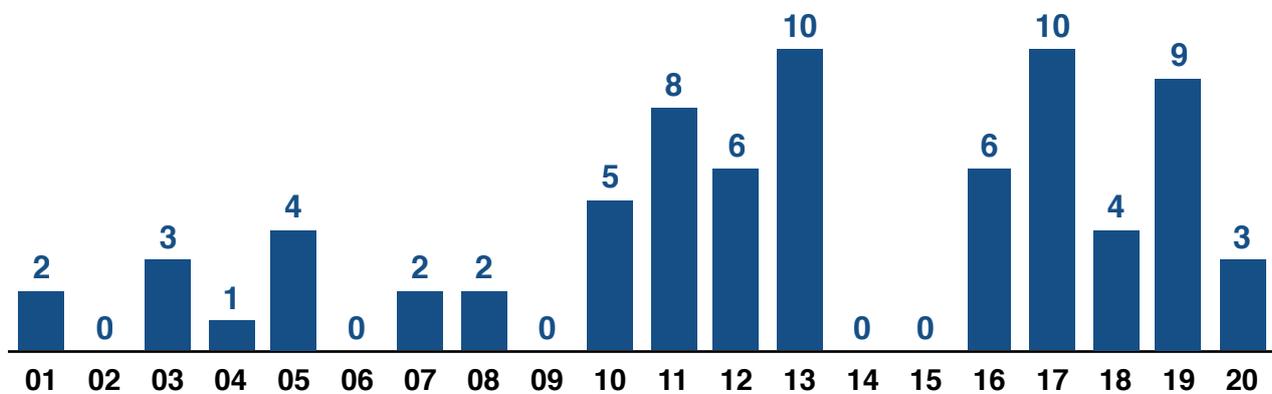
source : Ministère de l'Intérieur et SPCJ

Répartition par arrondissement des actes antisémites ayant donné lieu à un dépôt de plainte à Paris en 2020



Arrondissements de Paris

source : Ministère de l'Intérieur et SPCJ



Arrondissements de Paris

source : Ministère de l'Intérieur et SPCJ

2. EXTRAITS DE LA LISTE DES ACTES ANTISÉMITES RECENSÉS EN 2020

ACTIONS

VIOLENCE

Vendredi 17 janvier 2020 - PARIS (75012)

Quatre jeunes individus ont sonné à l'appartement du président d'une association. À l'ouverture, la victime, de confession juive, a reçu du gaz lacrymogène avant de refermer la porte sur les agresseurs qui tentaient de pénétrer dans son domicile.

Vendredi 24 janvier 2020 - SAINT-JEAN-DE-VEDAS (34430)

Un homme de confession juive a été violenté et insulté par la propriétaire du logement qu'il occupe depuis 15 ans, cette dernière l'accusant à tort d'avoir commis des dégradations dans les sanitaires. Elle l'a attrapé par le cou et l'a traité de *"sale Juif"*.

Samedi 1er février 2020 - MARSEILLE (13008)

Un homme de confession juive, invalide à 60%, a été frappé avec une batte de base-ball et séquestré pendant deux jours par la personne qui l'hébergeait. Ce dernier l'a également agressé verbalement en ces termes : *"sale youpin", "sale Juif", "Hitler n'a pas fini son travail"*. La victime a eu 10 jours d'ITT.

Dimanche 2 février 2020 - PARIS (75019)

Un jeune homme de confession juive, portant une kippa, a été agressé par trois individus dans un couloir de métro. Un premier lui demande des cigarettes lui saisissant fortement sa main droite et un second tente de lui dérober son portable, pendant que le troisième fait le guet. La victime réussit à se dégager et à se diriger vers le quai où un quatrième individu se manifeste pour lui demander aussi des cigarettes. N'en ayant pas, il s'entend dire *"vous les Juifs vous avez de l'argent, donc tu peux m'en acheter ou m'en donner"*. Énervé, l'agresseur lui arrache sa kippa et l'insulte de *"sale Juif"* tout en continuant ses vociférations antisémites. Deux personnes viennent en aide à la victime et la poussent dans la rame pour l'éloigner de l'agresseur.

Dimanche 1er mars 2020 - SAINT-GRATIEN (95210)

Un voisin d'un oratoire, venu se plaindre du bruit, a accompagné son mécontentement de propos antisémites. Un différend a alors éclaté avec des fidèles. Menaçant, l'individu est reparti puis est revenu quelques minutes plus tard armé d'un cric et a tenté de briser la vitre du local.

Mardi 17 mars 2020 - PARIS (75019)

Un homme de confession juive a reçu des coups de poing et des menaces avec un couteau de la part de cinq individus lui demandant de restituer un soi-disant objet volé. Effrayée, la victime propose de l'argent. L'un des individus lui répond alors *"bien sûr puisque tu es juif"*. Son téléphone portable ainsi que sa chaîne lui ont été dérobés.

Mardi 28 avril 2020 - MARSEILLE (13002)

Deux frères de confession juive ont été victimes d'un jet d'acide citrique de la part d'un voisin à qui ils reprochaient des nuisances sonores tardives. L'un des frères a eu la tête, les yeux et les membres inférieurs touchés et l'autre le visage. Pendant l'agression, leur voisin les a également insultés de *"sales Juifs, sale race enc... de ta mère..."*.

Lundi 22 juin 2020 - SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (95350)

Un individu a embarqué dans sa voiture, sous la menace d'une arme à feu, deux hommes dont l'un était porteur d'une kippa, leur a extorqué leurs objets de valeur et les a insultés de *"sale race"*.

Mercredi 8 juillet 2020 - PARIS (75011)

Alors qu'il marche dans la rue, téléphone à la main, un homme de confession juive portant une kippa a été bousculé et saisi par le bras par un individu arrivant en sens inverse. La victime a été également insultée de *"sale Juif"*.

Vendredi 10 juillet 2020 - MONTRouGE (92120)

En rentrant de ses courses, une femme de confession juive a reçu des coups au visage et au sternum de la part d'un groupe d'individus (dont certains voisins) dans le hall de son immeuble. L'agression a été accompagnée de menaces antisémites : *"sale juive, on va te faire sortir d'ici"*.

Dimanche 2 août 2020 - SARCELLES (95200)

Des projectiles ont été lancés sur le parvis de la Grande Synagogue, sans faire de blessés. Des morceaux de parpaings ont été jetés sur la terrasse d'un restaurant caché ainsi que sur un fidèle qui sortait de l'office du soir.

Jeudi 6 août 2020 - PARIS (75019)

En allant chercher sa fille chez ses parents, un homme de confession juive, portant une kippa, a été agressé par deux individus qui se sont introduits à sa suite dans l'ascenseur. Arrivée à son étage, la victime est saisie par le cou et étranglée par l'un tandis que l'autre lui porte des coups de poing au visage. Pendant l'agression les agresseurs l'insultent en ces termes : *"sale Juif, sale fils de p... t'es un homme mort, sale race"*. Ils le poussent ensuite dans la cage d'escalier jusqu'à l'étage inférieur où ils continuent de l'étrangler avant de lui dérober une montre de valeur et prendre la fuite le laissant inconscient. Une ITT de 10 jours a été délivrée à la victime par les UMJ.

Dimanche 30 août 2020 - PARIS (75003)

Un homme a reçu un coup de poing sans raison apparente par un passant l'insultant et le traitant de *"sale Juif"*. Ce dernier a quitté ensuite les lieux en criant *"Allah Akbar"*.

Dimanche 20 septembre 2020 - BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)

Un homme de confession juive a reçu un coup de poing au visage. Le fidèle qui l'accompagnait a reçu un coup à la tempe gauche, et une troisième personne qui tentait de s'interposer a reçu deux coups de poing à l'épaule gauche. L'agresseur s'est emporté après avoir été questionné, car il se trouvait à proximité d'un sac à dos posé derrière le container d'un lieu de culte. Lors de l'agression, l'individu a tenu les propos suivants : *"wallah, je vais te b..., je vais te n... ta race, sur Allah" ...* Il s'est approché ensuite et a bousculé les deux accompagnants en les insultant *"je vais t'en..., je vais te n..."*. Les UMJ ont délivré deux jours et un jour d'ITT pour deux des victimes.

Lundi 5 octobre 2020 - MONTREUIL-SOUS-BOIS (93100)

Un lycéen de confession juive a été frappé à coups de poing au visage et aspergé de gaz lacrymogène par une dizaine d'individus armés de battes de base-ball, d'aérosols, de gaz lacrymogènes et de couteaux, à la sortie de l'établissement où il est scolarisé. Ces derniers lui ont dérobé, sous la menace d'un couteau, son téléphone portable, sa carte bancaire et son pass Navigo. Des propos antisémites ont été proférés pendant l'agression : *"c'est des Juifs on peut les taper"*.

Jeudi 8 octobre 2020 - PARIS (75019)

En rentrant à son domicile, un rabbin a été agressé à coups de batte par quatre individus qui tentaient de lui voler ses effets personnels, dont sa montre. L'un d'eux s'est exprimé en ces termes : *"laisse tomber elle est pourrie la montre du Juif"*. Des jeunes du quartier, entendant les cris de la victime, se mettent à courir après les agresseurs. Le père de famille est transporté à l'hôpital. Il souffre de nombreuses contusions, d'une fracture du nez, d'une hémorragie et d'un traumatisme crânien léger.

Mardi 27 octobre 2020 - STRASBOURG (67000)

Un homme de confession juive a subi un crachat et a été insulté de *"sale Juif"* par un voisin. Ce dernier a également dégradé sa mezouza et arraché le psaume qui se trouvait à l'intérieur.

Mercredi 4 novembre 2020 - PARIS (75012)

Un collégien de 14 ans a été menacé et son portable dérobé par un groupe de garçons et de filles, à la sortie de l'école juive où il est scolarisé. L'une d'elles lui a tenu les propos suivants : *"T'es de l'école feuj d'à côté alors ça va, t'as de l'argent"*, en insistant pour avoir le code, le menaçant de lui couper son doigt s'il ne s'exécutait pas. Ensuite, elle s'est mise à le tirer par le bras, à le pincer et à le pousser.

Dimanche 15 novembre 2020 - MARSEILLE (13009)

Un homme de confession juive a été giflé, griffé et craché au visage par une voisine. Cette dernière le harcèle et l'insulte en ces termes : *"les Juifs sont sales", "je vais vous ch... la vie"*.

Mercredi 18 novembre 2020 - PARIS (75017)

Un homme de confession juive a été victime de violences de la part d'un sans domicile fixe qui le menaçait "de le planter" tout en lui déclarant qu'il *"détestait les feuj, qu'ils étaient tous pareils et qu'ils avaient de l'argent"*.

Vendredi 20 novembre 2020 - LEVALLOIS-PERRET (92300)

Une septuagénaire de confession juive a été saisie au niveau du cou par un individu qui lui a arraché et volé le collier qu'elle portait. En tirant le pull de la victime pour trouver ce qu'il cherchait, l'agresseur s'est exclamé : *"tu es juive, tu as forcément quelque chose"*. La victime a été choquée et des traces de griffures ont été constatées sur le haut de sa poitrine.

Mercredi 2 décembre 2020 - VILLEMOMBLE (93250)

Lors d'un différend, suivi d'un échange de coups entre deux individus, des hématomes au visage et une morsure à la cuisse ont été constatés sur l'un des protagonistes de confession juive. Pendant l'agression, ce dernier a également subi des propos antisémites en ces termes : *"sale Juif, retournez brûler dans vos chambres, vous cramerez tous"*.

Jedi 17 décembre 2020 - AUBERVILLIERS (93300)

Une famille juive, accompagnée de ses cinq enfants, a été violemment agressée dans sa voiture. Les agresseurs ont fortement secoué le véhicule et jeté des bouteilles en verre sur la carrosserie. Pendant l'agression ces derniers ont proféré des insultes antisémites : *"N...les Juifs"*, des insultes en langue arabe et crié *"Vive l'Algérie"*. Les auteurs ont été interpellés en flagrant délit par la police patrouillant au moment de l'agression.

INCENDIE OU TENTATIVE**Mercredi 29 avril 2020 - ALLAUCH (13190)**

Dans la nuit du 28 au 29 avril, le véhicule d'une famille de confession juive a été incendié et des croix gammées ainsi que des étoiles de David, réalisées au marqueur noir, ont été retrouvées sur le mur d'enceinte de leur maison. Quelques jours auparavant, leurs poubelles avaient été incendiées et en début d'année des inscriptions identiques avaient été retrouvées au même endroit.

Vendredi 20 novembre 2020 – SARCELLES (95200)

Un feu de débris a dégradé la porte d'entrée et la pompe à chaleur d'une salle de prière.

DÉGRADATION / VANDALISME**Dimanche 5 janvier 2020 - BAYONNE (64100)**

Trois tombes ont été profanées : la stèle de la tombe d'un enfant déporté a été brisée, le soubassement d'une tombe a été ouvert et une pierre tombale a été brisée, endommageant une tombe voisine.

Samedi 25 janvier 2020 - PARIS (75011)

Une résidente a entendu dans le hall de son immeuble un bruit de déflagration. Se rendant sur place, elle constate le bris de la porte d'entrée ainsi que deux individus qui, en l'apercevant, lui crient : "*sales Juifs, on vous aura*" avant de prendre la fuite en courant.

Mardi 28 janvier 2020 - BELFORT (90000)

Une synagogue a fait l'objet de dégradations. La gâche, scellée au mur du portail, a été arrachée et le portail a vraisemblablement été forcé à coups de pied.

Samedi 8 février 2020 - STRASBOURG (67000)

Une croix gammée a été réalisée avec du sang sur la façade d'une pharmacie, dont la gérante est de confession juive.

Lundi 13 avril 2020 - BRUNOY (91800)

Une famille de confession juive a constaté que sa mezouza avait été arrachée.

Lundi 27 avril 2020 - MARMOUTIER (67440)

Une croix gammée a été gravée sur la partie supérieure du monument funéraire face à l'entrée du cimetière juif.

Mardi 5 mai 2020 - NICE (06000)

Suite à un différend de voisinage, une femme de confession juive a constaté la disparition de sa mezouza.

Mardi 7 juillet 2020 - PARIS (75017)

La mezouza appartenant à une famille de confession juive a été arrachée. Le boîtier ainsi que le parchemin ont été retrouvés sur le palier de l'étage inférieur.

Vendredi 10 juillet 2020 - PARIS (75016)

Un livreur, venu déposer un colis dans une synagogue, a arraché la mezouza apposée sur la porte d'entrée.

Lundi 13 juillet 2020 - MAISONS-ALFORT (94700)

Une personne de confession juive a constaté des dégradations sur son véhicule, garé la veille dans le parking de sa résidence. Deux croix gammées ainsi que l'inscription "SS" ont été gravées sur le capot de la voiture et sur une portière arrière. Un pneu a également été retrouvé dégonflé.

Mercredi 29 juillet 2020 - PARIS (75005)

La fresque, peinte en hommage à Simone Veil aux abords du Panthéon, a été une nouvelle fois dégradée.

Lundi 3 août 2020 - PIANELLO (20272)

Le marronnier planté à la mémoire d'Anne Frank a été dégradé.

Mercredi 26 août 2020 - STRASBOURG (67000)

Alors qu'il était en train de peindre son oeuvre, un jeune graffeur, chargé par la ville de décorer un boîtier électrique, a été pris à partie par deux individus au motif qu'il portait un t-shirt avec l'inscription "Israël". Ces derniers lui ont intimé l'ordre, en le bousculant, de quitter les lieux *"tu es juif, tu n'as rien à faire ici"* et d'aller changer son t-shirt. Revenue achever son travail, la victime a été de nouveau prise à partie par le même individu exigeant qu'il lui remette sa bombe de peinture, avec laquelle il a tagué sur le bitume *"interdit aux juifs et aux sal..."*.

Lundi 28 septembre 2020 - AMIENS (80000)

Des inscriptions, réalisées au moyen d'un feutre, ainsi que deux dessins représentant un doigt d'honneur, ont été retrouvées sur les murs d'une synagogue.

Jeudi 17 décembre 2020 - COLMAR (68000)

Vingt-huit stèles ont été retrouvées couchées dans le cimetière juif de Colmar. Aucune inscription n'a été constatée.

*UMJ : Unités Médico-Judiciaires.

*ITT : Incapacité Totale de Travail.

MENACES

PROPOS, GESTE MENAÇANT ET DÉMONSTRATION INJURIEUSE

Mercredi 1er janvier 2020 - VILLEJUIF (94800)

Un employé de banque, de confession juive, a été menacé de mort et insulté de *"sale banquier de Juif je vais te faire la peau"* par un individu, qui escroquait un client de la banque, et dont les virements en sa faveur avaient été bloqués. Cet individu est revenu armé d'un couteau, déclarant vouloir *"buter ce sale Juif"* (victime absente de son bureau). L'ayant cassé en dégradant la moto de la victime, il va en chercher un autre chez un boucher voisin, déterminé à passer à l'acte. L'agresseur a été interpellé et placé en garde à vue.

Samedi 4 janvier 2020 - INTERNET

Un individu a posté de nombreux messages haineux sur le réseau social "VK" (réseau similaire à Facebook), exprimant des menaces et des propos antisémites concernant les dîners organisés par le CRIF. Il menace l'institution et la communauté juive de France de violences et de mort. Il a également posté la page Google du CRIF avec toutes les coordonnées affichées, invitant les "Gilets Jaunes" à aller sur place pour *"reprendre le pouvoir"*. Il incite ouvertement : *"si tu fais péter le diner du CRIF tu win (gagne) la guerre ou pas ? lol"*, accompagnés d'émoticônes de bombes et d'explosions.

Lundi 6 janvier 2020 - PARIS (75011)

Un homme de confession juive a reçu plusieurs appels téléphoniques d'un individu tenant des propos menaçants et insultants, tels que : *"enc... de Juif, on va te crever, dis moi où tu es", "... ici ce n'est pas les Juifs qui commandent, c'est les Arabes qui commandent"*.

Mercredi 15 janvier 2020 - CRÉTEIL (94000)

Le responsable d'un restaurant cachet a reçu un appel d'un homme se présentant tout d'abord en langue arabe, qui lui commande ensuite deux pizzas en français, puis à la fin de l'appel l'insulte en ces termes : *"n... ta mère, je sais que c'est un restaurant de Juif, je vais tous vous fumer, je vais venir dans le restaurant pour le brûler"*. Une demi-heure plus tard, il reçoit un second appel du même individu qui le menace à nouveau : *"d'où tu me raccroches au nez, je vais tous vous fumer, je vais brûler le restaurant"*.

Lundi 20 janvier 2020 - BÉZIERS (34500)

Une altercation entre trois individus sur fond de rupture affective a eu lieu dans une brasserie. Un individu a insulté un homme de confession juive en ces termes : *"sale Juif, je vais te faire exploser toi et ta synagogue"*.

Jedi 30 janvier 2020 - LA COURNEUVE (93120)

Un lycéen de 15 ans a proféré des insultes à caractère antisémite envers l'un de ses camarades en ces termes : *"allez cramer en enfer, bandes de Juifs"*. Le père de l'élève, convoqué par la proviseure du lycée à la suite de ces propos, a proféré à son tour des propos antisémites en répétant une dizaine de fois les propos suivants : *"cramer des Juifs ce n'est pas grave, t'es qui toi pour faire la justice ?"*.

Samedi 1 février 2020 - CRÉTEIL (94000)

Deux personnes se sont présentées dans un magasin et ont demandé à faire floquer sur leur maillot de football (de l'équipe d'Allemagne) les inscriptions "hitler" et "45". La responsable, de confession juive, a demandé aux agents de sécurité d'éconduire les deux individus vers la sortie. Ces derniers ont proféré des insultes, telles que : *"nous sommes clients, on achète et on fait ce"*

que l'on veut", "vas-y ta gueule, sale p..., sal..., ta grand-mère la p...", "hitler, heil hitler, t'es juive c'est pour ça que tu t'énerves".

Mardi 3 mars 2020 - NÎMES (30000)

Trois étudiantes de confession juive ont subi des propos antisémites, racistes et sexistes de la part de l'un de leurs camarades en ces termes : *"il faudrait remettre les camps, les passer à la douche" ou "toi je vais t'exciser avec les dents".*

Vendredi 27 mars 2020 - INTERNET

Le Centre Simon Wiesenthal a dénoncé une attaque antisémite contre Agnès Buzyn sur Twitter, accusée d'avoir *"empoisonné des puits d'eau et trompé sciemment le public français concernant le coronavirus"*. Dans un message posté sur Twitter, Agnès Buzyn, est représentée aux côtés de l'étoile jaune marquée *"Jude"*.

Mardi 7 avril 2020 - BOBIGNY (93000)

Une femme a tenu les propos suivants à l'encontre de son voisin de confession juive : *"je vais te tuer sale Juif, moi toute façon, je suis du côté de la Palestine, je finirai par te tuer"*.

Mercredi 15 avril 2020 - AIX-EN-PROVENCE (13100)

Sur un compte Facebook, deux dessins à caractère antisémite ont été postés avec les commentaires suivants : *"on connaît les responsables, les lobbies judéo-pharmaceutiques !"* et *"la solitude du pilier de bar au moment du confinement... j'aurais eu tant à dire sur la chloroquine et sur les juifs qui ont créé le coronavirus"*.

Judi 16 avril 2020 - VILLENEUVE-LES-SABLONS (60175)

Le manager d'une société d'intérim et une de ses collaboratrices ont été victimes de menaces et de propos injurieux antisémites par SMS : *"sale Juif", "sale Juif, chien", "vous verrez la puissance d'Allah, voleur, sale chien", "... chaque âme va goûter à la mort"*, de la part d'un salarié de l'agence.

Samedi 18 avril 2020 - PARIS (75018)

Après avoir demandé à un voisin, qui poussait des cris stridents dans les parties communes de l'immeuble, de faire moins de bruit, un homme de confession juive a été insulté par ce dernier en ces termes : *"fils de p..., sale youpin"* et *"Hitler n'a pas terminé son oeuvre"*.

Dimanche 26 avril 2020 - RENNES (35000)

Un individu a tenu des propos antisémites et négationnistes devant la caméra du lieu de culte, tels que : *"rendez nous l'argent", "arrêtez de réécrire nos livres d'Histoire"*. Ces propos étaient accompagnés de gestes obscènes.

Mardi 26 mai 2020 - PARIS (75005)

En passant devant une synagogue, un individu a hurlé *"on devrait tous les mettre dans les chambres à gaz, nous on a déjà tué des millions, nous devrions recommencer"*. Il s'est ensuite adressé à deux enfants se trouvant sur le trottoir, accompagnés de leur mère, en ces termes : *"toi aussi, on devrait te mettre dans une chambre à gaz", "toi aussi on devrait te tuer"*.

Mardi 2 juin 2020 - PARIS (75013)

Une lycéenne a alerté un professeur que des messages à caractère antisémite circulaient sur un groupe privé Snapchat, entre plusieurs élèves de l'établissement, tels que : *"Je suis homophobe, fils de juif !", "Ils ne vont pas faire long feu ces fils de p... de juif", "Hitler au pouvoir !"* et *"B... ta mère toi et les juif"*.

Vendredi 5 juin 2020 - SIMIANE-COLLONGUE (13109)

Une femme de confession juive subit depuis quelques années nuisances, menaces et harcèlement antisémites d'une voisine, tels que : *"ça va vous avez de l'argent vous les Juifs"*. Récemment, cette dernière, en réponse à la victime qui lui demandait pourquoi elle venait de la traiter de *"sale Juive"*, lui a tenu les propos suivants : *"j'aime bien les Juifs mais bien cuits"*.

Jeudi 11 juin 2020 - PARIS (75016)

Une personne mineure de confession juive est insultée et menacée de mort par un individu en ces termes : *"Qu'est-ce que tu as à me regarder petit P...? Sale Juif ! Je vais revenir et vous arroser avec une kalash !"*.

Samedi 13 juin 2020 - PARIS (75010)

Des insultes antisémites ont été proférées lors d'un rassemblement place de la République.

Lundi 15 juin 2020 - VILLIERS-LE-BEL (95400)

Une femme de confession juive a reçu une cinquantaine d'appels menaçants en deux jours, en ces termes : *"sale Juive, on va venir te faire la peau, te brûler, t'attraper un soir, on va venir en gang..."*, *"p... pét..."*, *sale Juive"*. L'auteur a même précisé qu'il savait où elle habitait.

Dimanche 28 juin 2020 - INTERNET

Depuis plus d'un an, un adolescent de confession juive est harcelé et menacé sur le réseau social Snapchat, en ces termes : *"je vais te fracasser à mort, sale Juif, vas brûler"*, *"je vais te casser la gueule, sale p... de m... sale Juif..."*, par un groupe d'individus rencontrés lors d'une soirée.

Mardi 30 juin 2020 - PARIS (75012)

Un homme de confession juive circulant à trottinette se retrouve gêné par un individu. Lui demandant de le laisser passer, ce dernier lui rétorque des insultes à caractère antisémite telles que : *"Sale Juif, tu vas finir brûlé à Auschwitz"*.

Mercredi 1 juillet 2020 - LEVALLOIS-PERRET (92300)

Un homme de confession juive a été victime d'insultes antisémites de la part d'un voisin : *"sale Juif, je vais vous égorger, les femmes et les enfants, ça pousse comme des champignons, y en a marre"*. Après avoir appelé la police, l'épouse de la victime rejoint son époux à la fenêtre. L'agresseur la menace alors en ces termes : *"descends avec ton mari, je vais vous égorger, je sais où tu habites, sale Juive, je viendrai avec un couteau"*.

Mardi 7 juillet 2020 - GAGNY (93220)

Un couple de confession juive, en conflit avec un voisin bruyant, subit de la part de ce dernier du harcèlement et des insultes antisémites.

Mardi 7 juillet 2020 - PRE-SAINT-GERVAIS (93310)

Un mineur de confession juive, portant une kippa, a été menacé d'un couteau et insulté dans la rue par un inconnu en ces termes : *"Eh, sale Juif, je vais n... ta mère. Maintenant tu vas voir c'est quoi la mort"*.

Vendredi 10 juillet 2020 - LEZIGNAN (65100)

Un groupe d'individus a proféré des insultes : *"fils de p..., sales Juifs..."* à l'encontre d'un groupe d'adolescents effectuant un office dans un centre de vacances.

Samedi 25 juillet 2020 - NEUILLY-SUR-SEINE (92200)

Pendant une manifestation de "Gilets Jaunes", deux hommes de confession juive, se trouvant sur leur balcon et porteurs d'une kippa, ont été interpellés par un manifestant effectuant un salut nazi dans leur direction.

Mercredi 29 juillet 2020 - METZ (57000)

Alors qu'il se trouve devant une synagogue, un groupe de fidèles a été insulté de *"bande de tueurs d'enfants"* par le chauffeur d'une camionnette.

Jeudi 6 août 2020 - PARIS (75013)

Alors qu'il fume une cigarette devant son immeuble, un homme de confession juive a été interpellé par un voisin qui lui tient les propos suivants : *"Dégage sale Juif sinon je te crève"* avant de jeter un vase dans sa direction.

Jeudi 6 août 2020 - INTERNET

Une enseignante a subi des menaces et des injures à caractère antisémite sur les réseaux sociaux, en ces termes : *"sale juive, tu vas bientôt crever toi et toute ta race. Tu es maudite. Jurassic Parc c'est pour bientôt"*.

Mardi 1 septembre 2020 - LYON (69009)

Alors qu'ils se trouvent dans la cour de la synagogue, le rabbin ainsi que deux fidèles ont fait l'objet de jets de projectiles, accompagnés d'insultes antisémites : *"sales Juifs, mort aux Juifs"*. En sortant un peu plus tard, ils croisent un groupe d'individus, postés à proximité du lieu de culte, qui effectuent des bras d'honneur et miment des gestes d'égorgement à leur passage.

Mercredi 2 septembre 2020 - CHANTILLY (60500)

Trois lycéens ont réalisé une vidéo diffusée sur Internet dans laquelle ils sont déguisés en djihadistes et simulent l'exécution d'un Juif aux cris de *"Allah Akbar"*.

Mercredi 9 septembre 2020 - ANTONY (92160)

Un adolescent de confession juive, faisant partie d'un groupe Snapchat dédié à sa classe, a été la cible d'injures à caractère antisémite, en ces termes : *"Je soutiens les nazis, mort aux juifs, ma famille a toujours aimé les nazis, [prénom de la victime] il habite dans un ghetto"*.

Jeudi 17 septembre 2020 - LEVALLOIS-PERRET (92300)

Le propriétaire d'une boucherie cachère a reçu plus de 15 appels téléphoniques par jour pendant dix jours. L'individu l'insultait et le menaçait de mort ainsi que ses employés, en ces termes : *"Sales Juifs, je vais venir tous vous tuer, je vais vous faire exploser."* Ce dernier a également menacé de déposer une bombe dans la boucherie.

Dimanche 4 octobre 2020 - SAINTE-GENEVIÈVE (60730)

Une femme de confession juive a été insultée par la nouvelle compagne de son mari, en ces termes : *"casse toi sal..., avec mes cousins on va te tomber dessus, te briser les os, ensuite on viendra brûler ton appartement pour terminer le travail d'Hitler"*.

Jeudi 8 octobre 2020 - PARIS (75019)

Un homme de confession juive reçoit sur son téléphone portable des messages sur le conflit israélo-palestinien en ces termes : *"L'occupation a bientôt fini il va falloir rendre la terre que vous avez prise"*. Au total la victime a reçu 42 autres messages dont une vidéo Youtube, une bande-son de bombe, la page Facebook du Hamas ainsi que le logo du Hamas, les drapeaux de la Palestine et de l'Arabie Saoudite et la photo d'un soldat israélien.

Jeudi 15 octobre 2020 - STRASBOURG (67000)

Une adolescente de confession juive a été insultée à la sortie de son établissement scolaire, en ces termes : *"Sale Juive »*, par quatre individus.

Dimanche 18 octobre 2020 - TOULOUSE (31000)

Une femme de confession juive a reçu un premier appel téléphonique d'un homme lui tenant les propos suivants : *"tu n'es qu'une sale Juive, pourquoi tu n'as pas été gazée au zyklon B, je vais de*

te crever". Puis un second appel en ces termes : *"pourquoi tu as raccroché sale Juive, je vais te crever"*.

Lundi 19 octobre 2020 - PARIS (75016)

Une synagogue a fait l'objet d'un appel anonyme menaçant : *"vous irez tous griller en enfer"* à deux reprises, et de harcèlement téléphonique.

Lundi 2 novembre 2020 - LYON (69008)

Un lycéen est victime d'injures à caractère antisémite récurrentes proférées par un élève de sa classe. Ce dernier l'a également menacé de l'agresser avec une bombe lacrymogène.

Mardi 3 novembre 2020 - EPINAY-SUR-SEINE (93800)

Un professeur de français de confession juive a été interpellé par l'un de ses élèves, en ces termes : *"je sais que vous êtes Juif, les Juifs ont tué des gens"*.

Mercredi 4 novembre 2020 - SAINT-QUENTIN (02100)

Dans le cadre d'une réflexion sur la laïcité et l'assassinat de Samuel Paty, un collégien a déclaré qu'*"il n'aimait pas les Juifs"*, avant de revenir sur ses propos.

Jeudi 5 novembre 2020 - SAINT-OMER (62500)

Des écrits à caractère raciste et antisémite ont été publiés sur un groupe Snapchat d'une classe de Terminale.

Dimanche 8 novembre 2020 - PARIS (75017)

Un homme de confession juive, portant la kippa, a été interpellé dans la rue par une femme lui demandant s'il était juif. Répondant par l'affirmative, cette dernière lui tient alors des propos antisémites et négationnistes, en ces termes : *"Vous êtes des sales Juifs", "on ne vous supporte plus", "vous mangez notre pain", "la Shoah était une vaste comédie", "depuis que je le sais je vous déteste"*.

Vendredi 13 novembre 2020 - JUVISY-SUR-ORGE (91260)

Un homme de confession juive a subi des menaces de violences et de mort à caractère antisémite par un individu qui tentait de lui extorquer de l'argent.

Dimanche 15 novembre 2020 - MARSEILLE (13009)

Depuis trois ans, un couple de confession juive est régulièrement harcelé, menacé et insulté par une voisine, en ces termes : *"c'est pas les baskets que ta grand-mère portait dans les camps de concentration?"*. Cette dernière surveille les allées et venues des victimes. Des dégradations ont été commises sur leur véhicule, jet de gros sel sur le palier, jet de vinaigre et excréments sur la porte et le paillason.

Jeudi 19 novembre 2020 - PARIS (75012)

Suite à un appel téléphonique pour une demande d'ouverture de porte, un serrurier de confession juive a été insulté de *"sale Juif"* par son interlocuteur. Ce dernier l'a également menacé de *"le brûler ainsi que sa femme"*.

Vendredi 27 novembre 2020 - PARIS (75013)

Alors qu'elle jouait avec d'autres enfants dans un square, une enfant de neuf ans a été insultée de *"sale Juive"* lorsque ces derniers ont découvert qu'elle était scolarisée dans une école juive. Par la suite, elle les a recroisés et a subi un crachat de leur part.

Jeudi 3 décembre 2020 - GOUSSAINVILLE (95190)

Lors d'un cours d'Histoire, un élève d'une classe de 3e a perturbé un cours sur l'Holocauste en se moquant du sort des déportés juifs. En quittant la salle de sa propre initiative, le collégien a bousculé l'enseignant. La scène, filmée par un autre élève, a ensuite été diffusée sur les réseaux sociaux.

Dimanche 6 décembre 2020 - PARIS (75016)

Un lycéen de confession juive a reçu sur son compte Snapchat deux images de tags avec les inscriptions "*F... feuj*" et "*N... [surnom de la victime]*", envoyées par un élève de sa classe. Ce dernier lui a adressé un second message avec trois émoticônes représentant un couteau, une chaîne et une bombe.

Mardi 8 décembre 2020 - AIX-EN-PROVENCE (13080)

Lors d'un cours en visioconférence, un professeur de Droit comparé a tenu les propos suivants : *"naître d'un père musulman c'est comme une sorte de maladie sexuellement transmissible, comme le judaïsme, c'est pareil (c'est par la mère). Une sorte de MST, RST religion sexuellement transmissible"*.

Mardi 8 décembre 2020 - ALLONNE (60000)

Une femme de confession juive a été insultée en ces termes : *"c..., sale Juive, tu ne vas pas tarder à mourir"*, par une voisine, suite à un différend au sujet d'une place de stationnement.

Jeudi 17 décembre 2020 - LES LILAS (93260)

Lors d'un différend entre deux passagères du tramway T3 en direction de la Porte des Lilas, l'une des protagonistes a tenu les propos suivants à l'encontre de l'autre, de confession juive : *"les Juifs sont riches, vous n'avez qu'à prendre le taxi"*.

Vendredi 18 décembre 2020 - AULNAY-SOUS-BOIS (93600)

Une femme de confession juive, employée de la Bibliothèque Jules Verne, s'est fait insulter par deux délinquants notoires, en ces termes : *"elle est où la p... juive ?"*. Les agresseurs sont connus pour importuner et menacer régulièrement le personnel de la bibliothèque. Les propos ont été rapportés à la victime qui n'était pas présente au moment des faits.

Samedi 19 décembre 2020 - INTERNET

Une candidate à l'élection de Miss France 2021 a été la cible de propos antisémites sur les réseaux sociaux après avoir fait part des origines israéliennes de son père : *"Tonton Hitler a oublier d'exterminer Miss Provence", "Israël n'est pas un pays", "F.k Israël Miss France de m...", "Miss Provence vient de perdre rien qu'en disant que son père venait d'Israël"*.

Mercredi 23 décembre 2020 - PARIS (75013)

À l'hôpital, un patient mécontent des soins apportés par le personnel des urgences dentaires, a traité les médecins de *"sales Juifs"*.

TRACT ET COURRIER**Jeudi 7 mai 2020 - TIGERY (91250)**

Un homme de confession juive a reçu confirmation par mail de quatre commandes qu'il n'avait pas passées. Dans ces mails, il est noté à la place de son nom : *"Au four saleyoupin"*. La victime avait déjà déposé plainte en 2018 pour des faits similaires où il était alors noté à la place de son nom : *"David le juif"*.

Jeudi 10 septembre 2020 - REUX (14130)

Un couple de confession juive a reçu une lettre d'insultes et de menaces de mort à caractère antisémite, en ces termes : *"On va bientôt te crever comme 1 rat -- tu vis tes derniers moments... on va te saigner comme 1 porc le juden de chek rasse - l'erreur de la nature, le cancer de la France [H barré] -- Bientôt LA FIN -- RIP"*.

Lundi 19 octobre 2020 - PAPEETE (987)

Une publication à caractère antisémite a été postée sur un réseau social, en ces termes : *"les vrais se reconnaîtront, bénis soit la shoa, shoa gang"*.

Jeudi 29 octobre 2020 - MONTMORENCY (95160)

Une femme de confession juive subit un harcèlement de la part de ses voisins. Un morceau de papier portant la mention *"Dégages sale juive"* a été retrouvé dans sa boîte aux lettres.

Mardi 3 novembre 2020 - CHERBOURG (50100)

Un professeur de lycée de confession juive a reçu de la part de l'un de ses élèves un mail en ces termes : *"je b... les juifs"*.

Vendredi 6 novembre 2020 - LA-CROIX-SAINT-OUEN (60610)

Un tract représentant une étoile de David, l'inscription "Stop COVID" ainsi qu'une seringue, l'image d'un camp de concentration, une tête de mort et le drapeau de l'UE, a été apposé sur un mur de la ville.

Jeudi 12 novembre 2020 - LYON (69006)

Une directrice d'école a reçu un mail comportant des insultes antisémites, des injures à l'égard du Président de la République et faisant référence à Samuel Paty.

INSCRIPTION**Mardi 21 janvier 2020 - VANVES (92170)**

Dans le cadre de la campagne électorale, des affiches apposées sur des panneaux électoraux ont été en partie arrachées et une croix gammée a été retrouvée sur l'affiche représentant le Secrétaire d'État Gabriel Attal.

Jeudi 30 janvier 2020 - PUTEAUX (92800)

Des dégradations et des inscriptions à caractère antisémite, d'une taille de 40x50cm et réalisées au stylo à bille, ont été découvertes dans le hall d'un immeuble : *"vive les juifs décapités, Hai Hitler, 75 ans... et ce n'est pas fini"*, accompagnées d'une croix gammée.

Lundi 3 février 2020 - PARIS (75016)

Sur la devanture d'un magasin, le mot *"juif"* a été inscrit à deux reprises, accompagné d'une croix gammée.

Jeudi 6 février 2020 - BLERE (37150)

Dans un collège, à l'issue d'une évaluation en cours d'arts plastiques, un élève a rendu un dessin représentant un autoportrait comportant les mentions *"vive le nazisme !!! contre les juifs !!!"*, ainsi qu'un symbole anarchiste.

Jeudi 13 février 2020 - PARIS (75018)

Les mots *"juif"*, *"feuj"*, et *"juife"* ont été tagués à 58 reprises sur les wagons d'une rame de métro. Le mot *"locko"*, semblant être la signature, a été apposé dix fois.

Samedi 15 février 2020 - SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95230)

Une croix gammée a été inscrite sur la boîte aux lettres appartenant à un homme de confession juive.

Samedi 22 février 2020 - PARIS (75011)

Un homme de confession juive a retrouvé les inscriptions suivantes : "*Juif à mort*" et "*Chabate mon c...*", réalisées au stylo sur le mur près de la mezouza.

Lundi 9 mars 2020 - LE PRÉ-SAINT-GERVAIS (93310)

Une affiche électorale, d'un candidat LREM de confession juive, a été dégradée par gravage de plusieurs croix gammées sur la photographie de son visage. La victime a précisé que seules ses affiches avaient été dégradées.

Vendredi 13 mars 2020 - PRÉMERY (58700)

Une croix gammée a été retrouvée sur une affiche électorale. L'inscription visait plus particulièrement Julien Cohen, brocanteur et animateur de télévision, qui soutenait la liste.

Mercredi 13 mai 2020 - CHEVILLY-LARUE (94550)

Des inscriptions ont été taguées sur les parties communes d'un immeuble "*la zake, la France est à nous, 1962*", "*mort aux juifs, hi Hitler, la Palestine sera vainqueur*".

Lundi 25 mai 2020 - ANGOULÊME (16000)

Des caricatures anti-gouvernementales et des insultes envers Simone Veil ont été taguées sur des murs et coffrets électriques dans l'enceinte du parking Vauban.

Mardi 23 juin 2020 - LYON (69008)

À l'approche du second tour des élections municipales, des affiches électorales du candidat David Kimelfeld ont été taguées et dégradées. On peut notamment y voir une kippa sur la tête et une étoile de David dessinée sur le visage du candidat.

Mardi 30 juin 2020 - MONTMORENCY (95160)

Quelques heures après le résultat des élections municipales, une affiche portant le message suivant : "*Maxime THORA et Christian JACOB, Les Républicains, remercient leurs nombreux amis juifs pour cette élection*" a été retrouvée sur la porte de la salle des fêtes où se déroulait le vote.

Vendredi 3 juillet 2020 - EVRY-COURCOURONNES (91080)

L'inscription "*juifs = criminels*" a été taguée sur la porte d'un appartement.

Mardi 11 août 2020 - MONTFERMEIL (93370)

Une croix gammée a été retrouvée sur la façade arrière d'une maison dont la propriétaire est de confession juive.

Lundi 17 août 2020 - LYON (69005)

Un tag antisémite "*Heil Hitler, Juden*", réalisé à la peinture orange, a été découvert sur les palissades d'une maison appartenant à une famille de confession juive.

Jedi 20 août 2020 - ROUEN (76360)

Des inscriptions à caractères raciste et antisémite ont été retrouvées au pied d'une statue, dont la plaque a été cassée.

Jedi 3 septembre 2020 - MALAKOFF (92240)

Le mot "*feuj*", réalisé au feutre rouge, a été retrouvé sur la plaque métallique d'un cabinet.

Dimanche 20 septembre 2020 - ROMAINVILLE (93230)

Une croix gammée de 40 cm, réalisée au marqueur de couleur bleue, a été retrouvée sur le mur d'un pavillon appartenant à une famille de confession juive.

Samedi 26 septembre 2020 - ROSCOFF (29680)

Une inscription "*virus juif*" a été réalisée sur la palissade d'une propriété.

Samedi 3 octobre 2020 - NICE (06000)

Une personne de confession juive, se déclarant seule personne juive dans la résidence, a constaté que les parties communes étaient régulièrement recouvertes d'inscriptions à caractère antisémite : croix gammées, lettres "SS" et dessins de chambres à gaz.

Vendredi 9 octobre 2020 - VAUCRESSON (92420)

Des inscriptions antisémites : "*Sale juif*", "*juifs coupables*", "*Free Palestine*", ainsi que des croix gammées ont été retrouvées sur les murs et un tableau d'une bibliothèque dans une école élémentaire de la commune.

Mercredi 28 octobre 2020 - LES LILAS (93260)

Un homme de confession juive a constaté que la mezouza, accrochée au chambranle de la porte d'entrée de son domicile, avait été recouverte de rouge à lèvres, et la présence de l'inscription "*sale juif*" à côté.

Dimanche 8 novembre 2020 - GRIMBRETT (67370)

Un homme de confession juive a découvert une croix gammée dessinée sur sa boîte aux lettres.

Lundi 9 novembre 2020 - SAINT-PASTOUS (65400)

L'inscription "*A MORT*", suivie d'une étoile de David, a été constatée sur le volet d'une habitation.

Vendredi 13 novembre 2020 - MASSY (91300)

Un tag antisémite "*juifs destructeurs de nations*" a été découvert sur un panneau signalétique surplombant l'autoroute A10 dans le sens Paris-Provence.

Mardi 24 novembre 2020 - MULHOUSE (68100)

Un tag antisémite "*Juif m...*", réalisé à la bombe de peinture jaune, a été constaté sur une stèle érigée à la mémoire du Grand rabbin Jacob Kaplan.

Mardi 24 novembre 2020 - VITROLLES (13844)

Deux inscriptions antisémites ont été découvertes sur un mur de la ville : "*Jude de M...*" et "*Tue un juif frère*".

Mardi 8 décembre 2020 - BORDEAUX (33000)

Alors qu'il dispense un cours sur le site du collège où il enseigne, un professeur de Musique constate la présence de croix gammées sur huit pages ainsi que les inscriptions suivantes : "*monsieur aryen, le Nazi et [nom de la victime] est juive*". Un élève reconnaissait avoir donné le lien de l'exercice à un inconnu sur un site Internet.

Lundi 14 décembre 2020 - ROANNE (42300)

L'inscription "JUD" a été apposée sur le mur d'enceinte d'une maison appartenant à une famille de confession juive.

Vendredi 18 décembre 2020 - NEUILLY-SUR-SEINE (92200)

L'inscription "*NTM sales juifs*" a été apposée sur la vitre du bureau d'un syndic d'immeubles.

3. EXTRAITS DE LA LISTE DES CONDAMNATIONS PRONONCÉES EN 2020

Audience du 20 juillet 2020**Affaire R. / Rappel des faits****2 juillet 2018 - PARIS (75018)**

Un homme de confession juive a eu connaissance – grâce à un voisin témoin de la discussion – des propos suivants tenus par un autre voisin à son encontre : *"Ces gens qui ont beaucoup d'argent se croient tout permis"*. Puis il a précisé que *"Comme tous les Juifs, il a beaucoup d'argent et qu'il ne lui laissera pas acheter tout l'immeuble pour en faire une clinique"*. Il a enfin fini par déclarer *"Monsieur [nom de la victime] n'a rien à faire ici. Il n'a qu'à retourner en Israël. Il pourra faire là-bas tout ce qu'il veut, mais il n'est pas maître ici"*.

Le prévenu a été relaxé et a été débouté de sa demande reconventionnelle de procédure abusive.

Audience du 12 octobre 2020**Affaire RJ / Rappel des faits****13 janvier 2016 - PARIS (75018)**

Une radio associative a reçu une lettre de menaces antisémites en ces termes : *"[...] Mort aux Juifs... ouverture de chambres à gaz dans le Maghreb pour les sales youpins... Palestine occupée depuis 1947... attentat de l'épicerie cacher c'est que du cinéma... 11e base arrière du sionisme français"*.

Le prévenu, qui comparaisait pour six faits de menaces de mort, dont certaines avec la circonstance aggravante d'antisémitisme, a été condamné à :

- 18 mois de prison avec sursis,***
- mise à l'épreuve de 3 ans avec obligation de soins,***
- interdiction d'entrer en contact avec les victimes,***
- verser des D&I aux parties civiles.***

Audience du 16 octobre 2020**Affaire Z. / Rappel des faits****18 février 2020 - MONTREUIL-SOUS-BOIS (93100)**

Un jeune de confession juive, portant une kippa, a été frappé et insulté par le conducteur d'une voiture. Ce dernier était descendu de son véhicule pour en découdre après avoir forcé le passage piétons.

L'auteur a été condamné à :

- 90 jours amende d'un montant de 10 euros,***
- 200 euros d'amende,***
- 700 euros de D&I pour préjudice moral,***
- 485 euros de D&I pour préjudice matériel.***

Audience du 30 novembre 2020**Affaire S. / Rappel des faits****26 août 2020 - STRASBOURG (67000)**

Alors qu'il était en train de peindre son oeuvre, un jeune graffeur, chargé par la ville de décorer un boîtier électrique, a été pris à partie par deux individus au motif qu'il portait un t-shirt avec l'inscription "Israël". Ces derniers lui ont intimé l'ordre, en le bousculant, de quitter les lieux : *"tu es juif, tu n'as rien à faire ici"* et d'aller changer son t-shirt. Revenue achever son travail, la victime a été de nouveau prise à partie par le même individu exigeant qu'il lui remette sa bombe de peinture, avec laquelle il a tagué sur le bitume *"interdit aux juifs"* et *" salope"*.

Le prévenu – qui comparaisait détenu après une condamnation à 8 mois de prison ferme pour avoir aspergé une infirmière de son sang – a été condamné à 6 mois de prison, pour provocation publique à la haine raciale et dégradations, pour l'inscription réalisée.

Audience du 1er décembre 2020**Affaire P. / Rappel des faits****1 juillet 2020 - LEVALLOIS-PERRET (92300)**

Un homme de confession juive a été victime d'insultes antisémites de la part d'un voisin : *"sale juif, je vais vous égorger ; les femmes et les enfants, ça pousse comme des champignons, y en a marre"*. L'épouse de la victime a appelé la police et rejoint son époux à la fenêtre. L'agresseur l'a alors menacée en ces termes : *"descends avec ton mari, je vais vous égorger, je sais où tu habites, sale Juive, je viendrai avec un couteau"*.

L'auteur des faits a été condamné à 3 mois de prison avec sursis et à verser 800 euros de D&I à la victime.

Procès des attentats de janvier 2015 du 2 septembre au 16 décembre 2020**Rappel des faits****7 janvier à 11h30 - PARIS (75011)**

Chérif et Saïd Kouachi, deux frères, cagoulés et armés de fusils d'assaut font irruption dans les locaux de Charlie Hebdo et abattent sauvagement onze personnes : Jean Maurice Jules Cabut dit « Cabu », Elsa Cayat, Michel Renaud, Georges Wolinski, Bernard Verlhac dit « Tignous », Franck Bolsonaro, Bernard Maris, Philippe Honoré, Frédéric Boisseau, Mustapha Ourrad et Stéphane Charbonnier, dit « Charb », aux cris de "on a vengé le prophète Mohamed ! On a tué Charlie Hebdo".

Dans leur fuite, les deux terroristes blessent Ahmed Merabet, un policier intervenant sur les lieux de la fusillade, puis l'abattent froidement boulevard Richard Lenoir.

8 janvier 2015 à 8h10 - MONTROUGE (92120)

Amédy Coulibaly abat dans le dos la policière municipale Clarissa Jean-Philippe, en intervention sur un accident de la circulation.

9 janvier 2015 à 13h05 - HYPERCACHER À PARIS (75020)

Amédy Coulibaly, lourdement armé, fait irruption dans un supermarché Hypercacher, Porte de Vincennes, une heure avant la fermeture pour Shabbat. Il déclare "vous êtes les deux choses que je déteste le plus au monde : Juifs et Français". Il se déclare appartenir à l'État islamique, abat froidement à la kalachnikov quatre hommes de confession juive, Yohan Cohen (z'l), Philippe Braham (z'l), François-Michel Saada (z'l), Yoav Hattab (z'l) et prend en otage les 24 clients présents.

À 17h00, lors de l'assaut des forces conjointes du RAID et de la BRI, le terroriste est tué et les otages libérés. Certains souffrent de blessures légères et la plupart d'un fort traumatisme psychologique.

9 janvier 2015 à 9h00 - DAMMARTIN-EN-GOËLE (77230)

Deux jours après l'attentat au siège de Charlie Hebdo, les frères Kouachi, lourdement armés, braquent un automobiliste puis se rendent dans une imprimerie où ils se retranchent pendant près de 8 heures, prenant le gérant en otage.

Les frères Kouachi sont abattus par le GIGN vers 17h00, dans un assaut simultané avec celui de l'Hypercacher de la Porte de Vincennes.

54 jours de procès : 200 parties civiles, 100 avocats, 14 accusés (11 présents, 3 absents : deux frères présumés mort et une accusée en fuite, Hayat B., veuve d'Amédy Coulibaly) jugés pour complicité présumée et participation présumée à ces attaques.

Mohamed B. (présumé mort en Syrie) – coupable de complicité de crimes terroristes, condamné à la perpétuité,

Ali Reza P. – coupable de complicité d'assassinats terroristes, condamné à 30 ans de réclusion criminelle,

Hayat B. (en fuite) – coupable d'association de malfaiteurs terroriste criminelle et financement du terrorisme, condamnée à 30 ans de réclusion criminelle,

Amar R. – coupable d'association de malfaiteurs terroriste criminelle, condamné 20 ans de réclusion criminelle,

Nezar Mickaël P. A. – coupable d'association de malfaiteurs terroriste criminelle, condamné à 18 ans de réclusion criminelle,

Willy P. – coupable d'association de malfaiteurs terroriste, condamné à 13 ans de réclusion,

Abdelaziz A. – coupable d'association de malfaiteurs (non terroriste) condamné à 10 ans de réclusion criminelle,

Saïd M. – coupable d'association de malfaiteurs (non terroriste), condamné à 8 ans de prison,

Metin K. – coupable d'association de malfaiteurs (non terroriste), condamné à 8 ans de prison,

Mohamed-Amine F. – coupable d'association de malfaiteurs (non terroriste), condamné à 8 ans de prison,

Miguel M. – coupable d'association de malfaiteurs (non terroriste), condamné à 7 ans de prison,

Michel C. – coupable d'association de malfaiteurs (non terroriste), condamné à 5 ans de prison,

Christophe R. – coupable d'association de malfaiteurs (non terroriste), condamné à 4 ans de prison,

Mehdi B. (préssumé mort en Syrie) – la cour constate les faits mais estime qu'ils ont déjà été jugés par la cour d'Assises le 17 janvier 2020.

*ITT : Incapacité Totale de Travail.

*D&I : Dommages et Intérêts.

4. ILS EN PARLENT...

Que disent les chiffres de l'antisémitisme en 2020 ?	52
Par Marc Knobel	
La règle du jeu (08/02/2021)	
Procès des attentats de janvier 2015 : plaidoirie de Maître Patrick Klugman	56
Par Patrick Klugman	
Le Crif (07/12/2020)	
Le coronavirus engendre des attaques antisémites sur le web	68
Par la rédaction	
France Inter (30/03/2020)	
Twitter, la haine en 280 caractères	73
Par Marc Knobel	
La règle du jeu (21/12/2020)	

QUE DISENT LES CHIFFRES DE L'ANTISÉMITISME EN 2020 ?

PAR MARC KNOBEL

LA RÈGLE DU JEU (08/02/2021)

Le nombre d'actes antisémites recensés en 2020 est en baisse. Mais l'antisémitisme ne se résume pas à ces chiffres. Loin s'en faut. Décryptage.

Le 27 janvier 2021, le Service de Protection de la Communauté Juive (SPCJ) a rendu compte des chiffres de l'antisémitisme pour l'année 2020 et annonce que le nombre d'actes antisémites recensés est de 339, en baisse par rapport aux années 2018 (541 actes) et 2019 (687 actes) [1]. Que faut-il penser de cette baisse ? Comment l'analyser ?

Actes antisémites. Quelle est la méthodologie pour calculer les actes ?

Commençons par expliquer brièvement une méthodologie. Lorsque l'on parle d'actes antisémites, nous disposons de données statistiques et chiffrées depuis l'année 1998. De quoi s'agit-il ?

Depuis plusieurs années, le Service Central du Renseignement Territorial (SCRT), qui dépend du Ministère de l'Intérieur, suit l'évolution des actes racistes, grâce à des synthèses chiffrées, comptabilisant les « actions » (homicides, attentats et tentatives, incendies, dégradations, violences) et « menaces » (propos, gestes menaçants, démonstrations injurieuses, inscriptions, tracts et courriers). Ces données sont croisées avec les signalements centralisés au ministère de l'Intérieur, ils émanent des différents services de Police sur le territoire français. Elles sont ensuite croisées avec les signalements transmis par le Service de Protection de la Communauté Juive (SPCJ)[2]. Mais, ces synthèses chiffrées comptabilisent les actions et les menaces qui ont fait l'objet d'une plainte ou d'une main-courante auprès des services de Police.

Comment les chiffres ont-ils évolué ces dernières années ?

81 actes ont été comptabilisés en 1998, 82 en 1999. Puis, on passe subitement à 744 (10 fois plus) en 2000, la situation devenant inquiétante dès octobre de cette année-là. Les chiffres annuels fluctuent ensuite, à la baisse ou à la hausse[3].

Pour les hausses référencées et les chiffres les plus hauts depuis 21 ans, nous comptabilisons 744 actes en 2000 ; 936 en 2002 ; 974 en 2004 ; 832 en 2009 ; 614 en 2012 ; 851 en 2014, puis 808 en 2015. En 2017, nous assistons à une augmentation très forte des actions antisémites (+26%) qui conduisent là encore à une vraie inquiétude. Généralement, ces chiffres correspondent à la répercussion d'un conflit (lointain mais très médiatisé) qui oppose les Israéliens aux Palestiniens, alors que ce conflit se déroule à près... de 4.000 kilomètres de notre pays. Justement, dans la France des années 2000, l'hostilité à l'endroit des Juifs s'est développée chez les jeunes dans certaines banlieues qui vivent dans des quartiers dits sensibles. Ces jeunes peuvent s'identifier aux Palestiniens, qu'ils pensent « venger » lorsqu'ils s'en prennent aux Juifs. A moins qu'il s'agisse d'un « nouveau lumpenproletariat, issu de l'immigration, endoctriné à la haine des Juifs et plus largement de l'Occident », comme le suppose le philosophe Pierre-André Taguieff[4] ? Plutôt, ces jeunes ne sont-ils pas motivés par une haine implacable des Juifs pour s'en prendre ainsi à des cibles juives (écoles, lieux de culte, magasins, particuliers, etc.), tout simplement ? N'y a-t-il pas finalement dans cette rage antijuive une culture de l'antisémitisme ?

Nous obtenons ensuite les chiffres suivants : en 2018, 541 actes et 687 en 2019. Au final, de 2017 à 2019, le nombre d'actes antisémites a augmenté en France de 121%. En 2019, les Français juifs, qui représentent moins de 1% de la population, ont subi 41% des violences physiques racistes commises en France. Les adultes et les enfants juifs affrontent un quotidien oppressant, agressif et une violence continue[5].

Et pour les chiffres les plus bas, depuis l'année 2000 ? Les chiffres de 2020 (339 actes) sont à peu près équivalents aux années 2011 (389 actes), 2016 (335) et 2017 (311). Comme nous l'avons écrit précédemment, les chiffres peuvent être à la hausse ou à la baisse.

Puisque nous disposons de statistiques, il faut cependant compter avec cet autre chiffre, fruit d'une simple addition de tous les actes antisémites qui ont été comptabilisés (annuellement) depuis 1998 et jusqu'en 2020 : 12 111 actes antisémites (violences et menaces) ont été perpétrés depuis l'année 2000 contre des Français de confession juive.

Comment expliquer alors les chiffres de 2020 ?

1. En 2020, comme les années précédentes, les victimes ne portent pas plainte par peur de représailles. Cela peut se comprendre, probablement parce que les agresseurs peuvent connaître leurs victimes et/ou vivent à proximité d'elles.

2. Les victimes peuvent ignorer qui sont leurs agresseurs, tout simplement. C'est encore plus vrai lorsqu'il s'agit de menaces sur Internet (avec l'anonymisation et la pseudonymisation dans les réseaux sociaux) et lorsqu'il s'agit d'inscriptions, de dégradations et de lettres anonymes, par exemple.

3. Enfin, les procédures sont compliquées et longues. De nombreuses victimes d'actes antisémites sont peu confiantes sur l'aboutissement d'une enquête et sur l'issue d'une procédure pénale.

4. En plus de ces difficultés récurrentes et objectives, se sont ajoutées d'autres difficultés, plus spécifiques, en 2020. En raison de la crise sanitaire et des confinements successifs, les victimes n'ont pas pu se rendre dans les commissariats. Cela peut paraître anecdotique, ça ne l'est pas.

5. Mais, comme le sous-entend le SPCJ dans son communiqué, en 2020, les activités communautaires ont diminué pendant le confinement et tout au long de cette crise sanitaire. Ce point est important. Pourquoi ? Parce que généralement des agressions peuvent avoir lieu aux abords et/ou près d'un centre, d'un lieu de culte, lorsque des gens sont rassemblés, s'y rendent ou quittent les lieux. Cependant, en 2020 il est à noter que « le nombre d'agressions violentes recensées (44) est resté quasi identique à l'année 2019 ».

6. Alors ? Le SPCJ note que l'on « constate en 2020 une baisse essentiellement dans le nombre de dégradations, d'inscriptions, de courriers et d'injures antisémites ayant fait l'objet d'une plainte ou d'une main courante. » Ces types d'actes antisémites prolifèrent sur Internet sans que les auteurs soient poursuivis ou condamnés. De toute évidence, nous pensons que cette relative impunité décourage les victimes. Pourquoi porter plainte si les agresseurs ne risquent rien (ou presque) ? Reste qu'au-delà de cette difficulté déroutante, la comptabilisation des menaces n'inclut que quelques faits relevés sur Internet, mais pas la pleine activité antisémite sur la toile.

7. Quid de la typologie des actions violentes en 2020 ? Comme les années précédentes, elle est relativement identique aux années précédentes et correspond le plus souvent à des atteintes aux personnes où des mineurs peuvent être pris pour cible. Le reliquat concerne des atteintes aux biens (dégradations) visant des biens privés (domiciles et véhicules) et des incendies. Les atteintes visent aussi les lieux de culte, des cimetières ou des lieux du souvenir.

8. Cependant, les chiffres de l'antisémitisme ne sont que la part la plus visible d'un phénomène beaucoup plus large, beaucoup plus vaste, beaucoup plus complexe, qui a pour nom l'antisémitisme.

10. Or, l'antisémitisme ne se résume pas aux seules actions violentes et menaces qui sont commises, tout aussi importantes soient-elles. Il faut compter également avec la haine qui s'exprime contre Israël, exacerbée par la médiatisation d'affrontements au Proche-Orient. Nous savons qu'Israël focalise tout un imaginaire conspirationniste. Mais, cet antisionisme (démonologique) est difficilement quantifiable.

11. Il faut aussi compter sur le fait qu'en 2020, la pandémie de Covid-19 a suscité un déferlement de propos antisémites. Les réseaux sociaux sont les vecteurs d'accusations multiples. Là, des individus, des groupes/groupuscules délirants, diffusent ou relayent des rumeurs, des informations erronées, mensongères et trafiquées afin d'attiser la peur, tout en désignant des boucs-émissaires. Des groupes alimentent régulièrement leurs comptes injurieux en les saupoudrant de théories complotistes. Mais, en temps de Covid, ils s'adaptent et adaptent leurs accusations récurrentes, à des fins stratégiques. Là encore, ces propos sont difficilement quantifiables, ils ne font pas l'objet de statistiques à part entière[6].

12. Enfin, il faut aussi compter sur la survivance de stéréotypes et de préjugés. Globalement, les sondages récents démontrent que si « les Français considèrent massivement que les Juifs sont bien intégrés », plus d'un sondé sur deux (56%) estime qu'ils ont « beaucoup de pouvoir », ou qu'ils sont « plus riches que la moyenne des Français »[7]. En novembre 2018, une étude réalisée par le sondeur ComRes pour CNN montre la prégnance des clichés antisémites en Europe. Ainsi, en France comme dans les autres pays de l'Europe, entre 24 et 28% des personnes interrogées estiment que « la communauté juive a trop d'influence à travers le monde » dans la sphère de la « finance et des affaires », un chiffre qui s'élève à environ 21% dans les champs politique et médiatique. Le 22 février 2019, un nouveau sondage est publié par l'hebdomadaire Marianne[8]. L'enquête, réalisée par l'Ifop, montre que, même si une majorité de Français sont inquiets du sort réservé à leurs concitoyens juifs, les stéréotypes antisémites sont encore très présents dans l'opinion. Ainsi, un peu plus d'un sondé sur quatre (27%) pensent que les « Juifs sont plus riches que la moyenne des Français » ; une personne interrogée sur cinq pense qu'ils « utilisent aujourd'hui dans leur propre intérêt leur statut de victimes du génocide nazi pendant la Seconde Guerre mondiale », qu'ils « ont trop de pouvoir dans le domaine des médias » et qu'ils ont « trop de pouvoir dans le domaine de l'économie et de la finance. » Au final, 27% des Français sont d'accord avec deux affirmations antisémites.

Alors, quelle conséquence ? Les Juifs fuient-ils ?

Ces violences ont un impact indéniable et encouragent le départ de Français juifs. D'après des statistiques du SPCJ, les arrondissements de l'Est parisien sont ceux qui concentrent le plus de plaintes pour des actes antisémites, avec par exemple 50 actes recensés en 2015 et 2016 dans le 20e arrondissement, 21 actes dans le 11e. Ce sentiment d'insécurité conduit certains habitants à changer de quartier et les Juifs qui vivent dans le 19e, le 20e ou le 11e décident de quitter ces arrondissements pour aller vivre dans le 17e ou en tout cas dans l'ouest de Paris et non plus à l'est, parce qu'ils pensent y être en sécurité. Les pôles d'attraction se situent donc à Paris, notamment dans le 17e arrondissement et dans ses banlieues Ouest comme Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) ou Sud, à l'instar de Vincennes et Saint-Mandé (Val-de-Marne). Strasbourg (Bas-Rhin) est aussi une destination privilégiée[9]. Cet exil non désiré – mais imposé par une haine implacable – est communément appelé « alyah de l'intérieur ».

Ajoutons enfin, qu'en France, entre 2000 et 2017, 55.049 Juifs ont fait leur alyah en Israël, soit plus qu'entre 1970 et 1999, période pendant laquelle 48.097 Juifs sont partis[10]. Ces chiffres s'appuient sur les données de l'Agence juive, chargée d'accompagner les candidats à l'Alyah (Olim). L'alyah avait explosé entre 2013 et 2016. Au plus fort de la vague près de 8.000 Juifs de France avaient décidé de s'installer en Israël. Mais, l'alyah connaît des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, souvent liées aux perspectives économiques en Israël et à des difficultés d'intégration.

À la baisse donc en 2018, 2.600 Juifs français sont venus s'installer en Israël, ce qui représente une baisse de 25% par rapport à 2017.

À la hausse, justement, en 2020 : 1.000 demandes d'ouvertures de dossier auraient été effectuées en mai 2020 contre 275 l'année dernière à la même époque. Soit une hausse de 400% ! Toujours selon l'Agence juive, l'ouverture du nombre de dossiers des Juifs de France serait en hausse de 70%[11]. Ces derniers chiffres constituent un indicateur fiable d'une inquiétude latente. Même si les chiffres des actes ont baissé en 2020, cette baisse n'a aucun impact sur ce que ressentent les

Français de confession juive. Ils sont inquiets, apeurés, déboussolés, fatigués. D'ailleurs, comment croire en l'avenir lorsqu'en une vingtaine d'années, l'antisémitisme s'est si profondément ancré dans notre société ?

[1] Site du service de Protection de la Communauté Juive : <https://www.antisemitisme.fr/dl/2020-CP-FR.pdf>

[2] Le Service de Protection de la Communauté Juive (SPCJ) a été créé en 1980, au lendemain de l'attentat de la rue Copernic à Paris. Le SPCJ est la concrétisation d'une volonté commune du CRIF, du FSJU – Fonds Social Juif Unifié – et des Consistoires, de protéger la Communauté juive dans son ensemble. Voir également Le Monde, « L'antisémitisme, une réalité difficile à mesurer précisément », 29 mars 2018.

[3] Voir à ce sujet Marc Knobel, Haine et violences antisémites. Une rétrospective 2000-2013, Paris, 2013, Berg International, 350 pages.

[4] « Taguieff : ces islamistes malades de la haine des Juifs », Le Point, du jeudi 11 octobre 2012, pp. 36-37.

[5] Cf. Marc Knobel, « L'antisémitisme en France 2015 – 2019 », Sens, mars – avril 2020, PP 155 – 173. Voir également, Marc Knobel, « Les actes antisémites entre 2015 et 2019 », in La modernité disputée. Textes offerts à Pierre-André Taguieff, Paris, CNRS éditions, 2020, pp. 693-699 et Marc Knobel, « La légitime préoccupation de l'Union Européenne face à la montée de l'antisémitisme », La Règle du jeu, 5 décembre 2020.

[6] Voir à ce sujet Marc Knobel, « Racisme et antisémitisme en temps de Covid-19 », L'Obs, 5 avril 2020 ; Marc Knobel, « Préjugés, discriminations, racisme et antisémitisme en temps de Covid 19 », Trop Libre (Fondapol), 7 mai 2020 ; Augustine Passilly, Au cœur du confinement, l'antisémitisme et le complotisme renaissent, Réforme, 20 avril 2020.

[7] En 2015-2016 et durant 18 mois, l'Ipsos enquête sur le « vivre ensemble » en France. Et plus particulièrement sur la façon dont sont perçues les communautés juive et musulmane. L'étude, qui a été commandée par la Fondation du judaïsme français (janvier 2016), révèle surtout le sentiment de défiance qui traverse notre société.

[8] Soazig Quémener, « Des préjugés toujours ancrés », Marianne, 22 au 28 février 2019.

[9] Voir à ce sujet : <https://www.leparisien.fr/societe/antisemitisme-obliges-de-demenager-parce-que-juifs-24-02-2019-8019558.php>

[10] Marc Knobel : « L'Europe va se vider de ses Juifs. En France, 60 000 sont partis en dix ans », Le Monde, 29 mars 2018.

[11] Midi Libre, « L'alyah des Juifs de France », 16 juillet 2020.

Source : La règle du jeu

PROCÈS DES ATTENTATS DE JANVIER 2015 : PLAIDOIRIE DE MAÎTRE PATRICK KLUGMAN

PAR PATRICK KLUGMAN

LE CRIF (07/12/2020)

Maître Patrick Klugman est avocat de parties civiles, victimes de la prise d'otages de l'Hypercacher, au procès des attentats de janvier 2015. Jeudi 3 et vendredi 4 décembre 2020, les différents avocats des parties civiles ont présenté leurs plaidoiries. Découvrez l'intégralité de la plaidoirie de Me Patrick Klugman axée sur le mobile antisémite.

Plaidoirie de Maître Patrick Klugman, avocat de victimes de la prise d'otages de l'Hypercacher

I. Le procès impossible

C'est curieux la mémoire.

Il y a des dates, des lieux, des visages que l'on n'oublie jamais. C'est une chose, d'apprendre, de réfléchir, mais c'est une autre de voir, de sentir...

Comme tout le monde j'ai toujours entendu parler de terrorisme. J'ai connu, j'ai plaidé avant celui-ci des dossiers dits terroristes. Mais depuis le 7 janvier 2015, pour moi le terrorisme c'est un sanglot. Des larmes déchirantes. Pas des larmes d'enfants. Celles d'un homme. D'un médecin. D'un témoin. Patrick Pelloux sort de l'immeuble de Charlie Hebdo. Ses amis, suppliciés et décapités.

Le 7 janvier 2015, quelques minutes après les faits, je me suis trouvé aux abords de la rue Nicolas Appert. Un endroit gagné par la désolation et le silence... On n'imagine pas un tel silence après le chaos.

Je me souviens distinctement de chaque visage gagné par l'effroi et la crainte de savoir si tel proche était ou pas, touché ou mort.

Je me souviens aussi de Richard Malka ce jour-là. Personne ne pouvait se douter que la terreur se poursuivrait le lendemain et le jour suivant. Et je me doutais encore moins que j'allais accompagner ceux qui n'étaient pas encore les victimes de l'Hypercacher jusqu'à votre audience.

Plus de 5 ans plus tard, les circonstances indépendantes de notre volonté, le bouleversement de votre calendrier ont voulu, comme une boucle qui se referme, que nous finissions ensemble les plaidoiries des parties civiles... que ma voix devancerait la sienne pour que s'achève enfin par un verdict, ces froides journées de janvier qui ont fait basculer notre pays dans la tristesse et la peur.

Et avant d'en venir aux faits, j'aborderai cette œuvre collective que nous avons fabriquée ensemble et sous votre direction : ce procès qui nous a semblé certains jours impossible et d'autres, maudit.

Je ne sais pas si ce n'est pas un procès pour l'Histoire. Mais l'histoire de ce procès mérite que l'on s'y attarde un instant.

Jamais, un procès contre le terrorisme en France ne s'était tenu dans un tel environnement de terreur. Jamais dans les annales de notre justice, ce qui se juge ici n'aura eu tant de conséquences sur ce qui se joue dehors. Jamais !

Depuis que votre Cour examine les assassinats des 7, 8 et 9 janvier 2015, combien de nouveaux attentats, combien de morts ? Et encore contre Charlie Hebdo et encore à la rue Nicolas Appert : un crime sur le lieu du crime contre les mêmes victimes désignées ! Puis Samuel Paty, décapité

pour avoir montré, non l'horreur mais la satire. Puis encore des décapitations à la Basilique de Nice.

La terreur que vous jugez, malgré des mesures de sécurité inédites, s'est répandue jusqu'ici, dans cette salle, jusque dans nos rangs, visant particulièrement certains de nos confrères.

Elle est partout. Elle est devant vous. Elle est parmi nous.

Il y aura eu les attentats d'octobre 2020 comme il y a eu ceux de janvier 2015 et il y a aura eu les attentats d'octobre 2020, parce que vous jugez ceux de janvier 2015 !

Vous avez le strict devoir de vous en tenir au cadre de votre saisine car ceux qui sont dans le box n'ont pas à répondre de ce climat de terreur, mais simplement de leurs actes.

Et surtout, nous n'avons pas le luxe de faire autrement. Car nous n'avons, face à la barbarie, pas d'autres ressources – le philosophe ne dirait pas d'autre idée, et ici pas d'autre revendication que celle de la justice.

Nous ne connaissons rien à opposer à la décapitation que la règle de droit. Et pour contrevenir au terrorisme qui s'attaque à nos libertés, rien à lui objecter sinon le procès libre qui garantit à ceux qui y sont accusés, le droit de parler, de parler en dernier, de garder le silence, de choisir leur défense et d'être jugés au terme d'une procédure équitable et contradictoire. La justice est le contre point du terrorisme.

Ils exécutent des innocents.

Nous jugeons des personnes que nous tenons pour innocentes tant qu'elles n'ont pas été déclarées coupables.

Ils veulent nous assassiner pour un bout de dessin et nous leur brandissons, comme arme suprême, un bout de papier sur lequel on a écrit Constitution ou Déclaration des Droits de l'Homme ou du Citoyen.

Mesdames, Messieurs, malgré le péril sécuritaire et le péril sanitaire – et nous n'avons été épargnés ni par l'un ni par l'autre – ce procès s'est tenu. Et à l'instar de la terreur, le virus aussi a pénétré la salle d'audience et a touché le box des accusés.

Lorsque la question a été posée à la partie civile, comme elle l'a été à la défense, par l'Ordonnance du 18 novembre qui devait favoriser la poursuite des débats par visioconférence, sans la présence de l'accusé malade, nous avons été placés devant une situation impossible.

Nous étions écartelés entre le souhait de nos clients de voir ce procès arriver à son terme et notre conscience professionnelle qui était heurtée par le procédé qui nous était proposé.

C'est l'honneur de la partie civile, de toute la partie civile, de toutes les parties civiles d'avoir choisi le droit !

Vous ne nous aviez jamais entendus ni vus aussi soudés que pour rappeler notre attachement viscéral aux règles du procès équitable, même et surtout s'il s'agissait des droits d'un accusé !

Nous sommes venus demander justice. Et nous ne pouvions nous détourner de la manière dont elle serait rendue.

Nous sommes un certain nombre sur ces bancs, et j'y reviendrai, à penser que M. Polat doit être déclaré coupable ; mais nous pensons qu'il ne peut et ne doit l'être qu'au terme d'une procédure absolument indiscutable.

II. La rencontre tragique de longues solitudes

Les victimes ont été présentes à chaque étape de la procédure avec parfois le sentiment d'être trimballées et d'autre fois de gêner. Mais elles sont là.

Du moins celles qui le peuvent, qui n'ont pas été découragées par le temps, par l'épreuve, par l'usure.

Elles sont là pour être entendues. Dans leurs doutes.

Et leurs **questions**.

La première des questions qui vient avant même de s'interroger sur qui, c'est COMMENT ?

Comment les faits des 7, 8 et 9 janvier 2015 ont été rendus possibles ? Et si j'ai expliqué qu'ils se sont poursuivis jusqu'à cette heure, sans interruption véritable, on ne fera pas l'économie de s'interroger en premier lieu sur d'où vient la terreur qui s'est abattue sur nous ?

Je déclare à la Cour que les faits dont elle est saisie ont commencé bien avant les 7, 8 et 9 janvier 2015.

Au nom du Jihad, on avait déjà attenté à Charlie Hebdo avant 2015. On avait déjà tué des représentants des forces de l'ordre avant 2015. On avait déjà tué des Juifs avant 2015.

Les faits dont vous êtes saisis commencent aussi dans la nuit du 1er au 2 novembre 2011 par un jet de cocktails Molotov qui va ravager les locaux de Charlie Hebdo, sans, cette fois, faire de victimes...

Les faits dont vous êtes saisis commencent aussi le 6 septembre 2012, 6 mois jour pour jour après la tuerie perpétrée par Mohamed Merah, quand une grenade explosive était jetée dans une épicerie cacher à Sarcelles, sans, cette fois, faire de victimes.

De cette attaque, comme du procès qui a eu lieu devant la Cour d'assises spéciale de cette juridiction et la condamnation qui a eu lieu en 2017, qui se souvient ? Personne.

La première digue qui s'est effondrée c'est l'indignation puis l'oubli.

Le silence après chaque attaque a rendu les suivantes possibles.

Certes, personne, hors de ceux qui ont encouragé, revendiqué ou sponsorisé ces attentats, ne s'en est félicité. Mais la triste réalité, c'est que personne ne les a trouvés scandaleux.

Depuis trop longtemps ceux qui ont été visés parce qu'ils étaient juifs ont subi un mépris terrible.

Ce mépris précède de loin les attentats de janvier 2015 et même leurs prémices que je viens d'évoquer.

Le 3 octobre 1980, une bombe explose devant la synagogue de la rue Copernic. Le premier ministre Raymond Barre se rend sur les lieux et déclare, je le cite :

« Cet attentat odieux voulait frapper des israélites qui se rendaient à la synagogue et a visé des Français innocents ».

Raymond Barre exprime, mieux que n'importe quelle faction terroriste, que les Juifs sont retirés de la communauté nationale, surtout et alors qu'ils sont visés par un attentat. Il ajoute que les Juifs sont responsables même lorsqu'ils sont victimes et responsables de tout, même d'être des victimes !

La doctrine Barre aura coûté un grand nombre de vies parmi les Français de confession juive depuis le 3 octobre 1980... Raymond Barre n'est plus. Mais en dépit des dénonciations de circonstances et des condamnations convenues, on peut se demander dans quelle mesure sa pensée ne lui aurait pas survécu ?

Depuis le 1er Novembre 2011 ; depuis les 11, 15, et 19 mars 2012, **les journalistes de Charlie Hebdo, les représentants des forces de l'ordre et les Français juifs**, étaient en fait des cibles esseulées, des gibiers de potence pour des fous d'Allah déterminés à tuer.

Le lien premier qui unit les actes des 7, 8 et 9 janvier 2015 en dépit des lieux, des cibles, des auteurs des revendications qui sont différentes, c'est incontestablement **la rencontre funeste de longues solitudes exposées à la vindicte des assassins.**

Il a fallu attendre le 11 janvier 2015, pour qu'enfin un pays se lève, et proclame aux yeux du monde que lorsque l'on vise des policiers parce qu'ils nous protègent, des journalistes parce qu'ils écrivent ou dessinent ou des Juifs ... parce qu'ils sont juifs, l'on porte atteinte de manière directe, indistincte, et indivisible aux intérêts fondamentaux de la nation.

Mais le 11 janvier 2015, c'était trop tard.

III. Derrière le rideau de fer

Une dernière fois, je vous invite à passer derrière le rideau de fer ; à revisiter ce qui s'est passé à partir de 13h06 dans l'Hypercacher quand une frontière infranchissable, le portique métallique du magasin, s'est refermé sur les **proies de Coulibaly**.

Ils venaient pour les courses du chabbat, comme tous les vendredis.

Car depuis des millénaires, depuis que le monde est monde et bien avant que la France soit la France, des familles juives se retrouvent autour d'un repas le vendredi soir.

Et le vendredi c'est toujours la course.

On part à la hâte acheter tout ce qui manque pour que, même si l'on a peu, qu'il y ait de tout et à profusion. Et même si l'on n'a rien, qu'il y ait sur cette table le souvenir et les saveurs que l'on a reçus d'Europe ou d'Afrique du Nord. Oui, le vendredi c'est toujours la course pour qu'enfin à la tombée de la nuit, une table soit dressée, un chandelier allumé, et qu'autour la famille puisse prendre place dans un joyeux brouhaha.

Mais pour eux la course du vendredi 9 janvier allait s'achever dans le sang. Ils ne savaient pas, ils ne pouvaient pas savoir, qu'une opération de guerre avait été décrétée on ne sait où ni par qui, contre les clients d'une supérette cacher. Une opération de guerre contre des personnes prises au hasard et au piège de leur naissance, une opération punie par toutes les lois, y compris celles rudimentaires de la guerre.

Entre 13h06 et 13h18, l'assassin devait exécuter quatre personnes : Yohan Cohen qui a eu le malheur de se retrouver face à lui lors de l'irruption dans l'Hypercacher, Philippe Braham, pourtant caché au fond du magasin, tué après avoir dû décliner son patronyme ; François Michel Saada parce qu'à 13h11, il entrait, en retard pour faire les courses et Yoav Hattab qui a, dans un geste héroïque qui lui sera fatal, voulu désarmer Coulibaly.

Les autres, tous les autres pendant quatre interminables heures, vont être retirés de la surface de la terre, cachés dans les réfrigérateurs du magasin ou sous le joug de l'assassin. Je représente des victimes de ces deux mondes, celui « d'en haut » et « celui d'en bas » et qui se ne sont presque pas croisées, à part les envoyés de l'assassin...

Je représente ceux qui ont eu la chance de « survivre » à l'attentat.

Mais vous l'avez entendu de la part de ceux qui ont eu le courage de venir et vous l'avez compris de ceux qui ne sont pas venus : on ne survit pas indemne à un attentat.

Ce sont des vies certes pas interrompues, mais brisées qui se sont échouées ici et qui s'accrochent à votre barre.

Sophie, vous l'a dit :

« Comment oublier ou vivre avec les images des victimes, des corps sans vie, les mares de sang, les gémissements des agonisants, les rafales de mitraillettes, les explosions, cette impuissance qui vous ronge et se transforme en culpabilité : pourquoi j'ai fait remonter cet enfant, pourquoi je n'ai pas fait plus pour les victimes, contre le terroriste, pourquoi, moi, je suis en vie, quel sens donner à tout cela, quel était le sens de ma vie. Après un tel traumatisme, la vie bascule ».

Vous les avez entendus,

- Noémie, l'infirmière qui avait la vocation de soigner et qui, ne supportant plus la vue du sang et peinant à sortir de chez elle, n'a plus de vie ni sociale ni professionnelle ;
- Jean-Luc, ce chef de famille, volontiers râleur qui vous raconte comment son existence est suspendue à ses flashes qui surgissent à tout moment tels des étoiles filantes dans son cerveau et quand elle surgit, l'étoile filante, il sait que sa journée est anéantie ;
- Je peux aussi vous parler de Elie qui semble aller le mieux. Il est joyeux et affable... Je pense pour ma part qu'Elie, n'est jamais sorti de l'Hypercacher dont il refait inlassablement le fil pour s'en faire un récit héroïque.

Contre l'oubli qui gagne, l'indifférence qui ronge, tout ce qu'ils vous demandent c'est de mettre un terme par la parole de justice à l'acte de barbarie qui a failli les emporter.

IV. On accuse le bourreau

Je n'entends pas disputer à l'accusation son monopole. Je ne suis pas là pour réclamer des peines. À la rigueur pour vous exposer celle qui ne sera jamais réduite et qu'endurent mes clients depuis le 9 janvier 2015...

(aux accusés)

À notre place, nous devons vous écouter car c'est vous qui êtes jugés. Il est essentiel que votre défense comme votre expression soient libres et sans entraves, **et nous l'avons montré**. Que vous puissiez contester tout ce que bon vous semble.

De notre côté, nous entendons tout et n'attendons rien de vous !

En revanche, si nous n'attendons rien, nous pouvons tout de même espérer autre chose que le concours de déni et de défausse que le box de gauche a lancé au box de droite.

Nous sommes pas dans un dossier de stup. Vous n'êtes pas tombés pour un braquo'. Nous parlons de faits de terrorisme...

Et au-delà, nous voulons bien croire, qu'aucun des accusés, même ceux qui l'ont cotoyé jusqu'au 7 janvier 2015, aucun n'avait compris que Dolly était Amedy COULIBALY, un terroriste islamiste en puissance ; que vous êtes tous, main sur le cœur plus Charlie que les journalistes de CHARLIE HEBDO et que vous avez en horreur la haine des Juifs ...

Mais tout de même. La vérité mérite aussi quelques égards.

M. P...

Avec P..., vous avez tout.

D'abord sa proximité avec Coulibaly. 22 rencontres physiques entre le mois de novembre et le 7 janvier. 22 ! Ça ne prouve rien. Mais si ce n'est n'est pas assez, vous avez leurs échanges téléphoniques dont certains avec sur des lignes dédiées.

P..., c'est le fournisseur, le bras armé, le logisticien en chef de Coulibaly.

C'est lui qui note, de sa main, la liste des armes qu'il faut procurer à Coulibaly.

Et c'est à COULIBALY, qu'il dresse le compte-rendu de ses réunions conspiratives avec ABBAD, KARASULAR et CATINO.

Il est même son envoyé post mortem. Son exécuteur testamentaire. C'est lui qui va pendant les faits en Belgique récupérer l'argent du tueur pour le remettre directement à Grigny, à la famille COULIBALY.

Et après les faits. On le retrouve à tenter de se rendre en Syrie via le Liban... et le 29 janvier, vous devant l'Hypercacher, en hommage à Coulibaly avec une pomme d'amour...

Soyons honnêtes. La connaissance du dossier de M. P... impressionne. Mais ses dénégations nous glacent. Il est certain que sans lui rien n'était possible.

Et Monsieur Mickael P Nezar A...

Dont on a découvert, les deux visages et les deux identités au fil de l'audience. Le gentil Mickael P, pour sa sœur de confession juive et Nezar A. islamiste radicalisé, qui rencontre sa femme, salafiste revendiquée par l'intermédiaire de COULIBALY et Hayat BOUMEDIENNE. Elle-même l'a toujours décrit, non comme un religieux, mais comme quelqu'un avant tout de dangereux.

COULIBALY dont on sait qu'aux derniers jours il ne fréquentait que ses plus proches intimes a vu PASTOR ALWATIK les 3, 5 et 6 janvier 2015.

On retrouve ses empreintes sur les armes et il a fait, en toute hâte, disparaître des preuves.

Vous avez l'intimité, la trace matérielle, qu'il est impliqué dans la fourniture d'armes, la radicalisation et la destruction des preuves. Que vous manque-t-il ?

Et il y a toujours dans l'intimité de COULIBALY, le docile, Pr... Tellement gentil, serviable et asservi qu'il est l'un des plus dangereux dans le box. Vous avez là aussi, la trace de la radicalisation ; là aussi une fourniture d'armes et d'équipements et vous avez toujours cette proximité ultime avec COULIBALY, jusqu'au ... 5 janvier.

Je pourrai continuer longtemps et plus en détail. Je ne le ferai pas. Nous n'avons entendu que du déni, des dénégations ou des accusations réciproques pour se disculper.

On aurait aimé que quelqu'un dans ce box se demande, même pas pour s'accuser : **et si je n'avais pas été là, qu'est-ce qui ce serait passé ? Aurait-t-il pu s'équiper ? Se protéger ? Tuer ?**

Aucun des accusés n'est dans ce box par hasard. Et si la proximité avec le crime se discute, celle avec le criminel est manifeste.

Vous n'êtes pas COULIBALY, c'est entendu. Mais vous pourriez méditer les vers de MARIVAUX : **On accuse le bourreau, mais le pire, c'est encore d'être son valet !**

V. L'antisémitisme en Question

Monsieur le Président,

Nous sommes là pour que les faits qu'ont subis mes clients soient exactement rapportés et exactement qualifiés. Or une clarification ou plutôt une requalification s'impose.

Comment, alors qu'ils ont été exposés à un risque de mort immédiat, la procédure retient qu'ils ont subi une simple séquestration ?

Comment alors qu'ils n'ont été visés que parce qu'ils sont juifs, la procédure ne dit rien de la circonstance aggravante de l'antisémitisme ?

On aurait attenté dans cette affaire, comme jamais auparavant, à la liberté d'expression et le droit n'en dirait rien ? On jugerait dans cette affaire l'un des plus grands crimes antisémites dont l'antisémitisme serait ignoré ? **Est-ce par ces troublantes occultations que nous voudrions, audience captée et filmée, entrer dans les annales de la justice ?**

Pourtant au terme de la procédure, les morts de MM COHEN, BRAHAM, SAADA et HATTAB ont été justement qualifiées d'assassinats terroristes aggravés par l'appartenance des victimes à la religion juive.

Alors je le répète, et cette question vaut avant tout pour le Ministère public (qui représente l'accusation mais aussi la société tout entière, à commencer par les parties lésées) : Comment est-ce possible ? Comment à ce point ce qu'il s'est passé pourrait échapper à sa prévention ?

Dans la procédure criminelle, le fait ne doit jamais être éloigné du droit.

C'est le sens des dispositions de l'article 351 alinéa 1er du Code de procédure pénale : « *s'il résulte des débats que le fait comporte une qualification légale autre que celle donnée par la décision de mise en accusation, le président pose une ou plusieurs questions subsidiaires* ».

Nous avons donc régularisé des conclusions pour que vous soit posé la question subsidiaire, tendant à ce que la tentative d'assassinat aggravé par leur origine, subie par mes clients, soit reconnue au terme de votre arrêt.

Les victimes, toutes les victimes, sont unies par le crime d'assassinat aggravé et la tentative de ce même crime.

S'agissant d'une tentative de crime, vous aurez à vous interroger sur deux critères de l'article 121-5 du Code pénal : le commencement d'exécution et l'absence de désistement volontaire.

Cette dernière condition n'est pas vraiment en débat : l'assassin est venu pour tuer. Il a tué certaines personnes. **Mais n'a épargné personne, puisque c'est l'assaut des forces de l'ordre et la mort du terroriste qui mettra fin au crime.**

La Cour de cassation juge de manière constante que « *constituent le commencement d'exécution les actes qui tendent directement au crime ou au délit avec l'intention de le commettre* » (Cass. Crim., 25 oct. 1962 ; Crim. 15 mai 1979, n°78-93.914).

La jurisprudence vous a conféré à vous et à vous seuls, juges du fond, le pouvoir de le définir : (Cass. Crim., 2 déc. 1954, n°84-95723).

Pour la Doctrine, constitue un **commencement d'exécution**,

« *le fait de mélanger de la mort-aux-rats au potage destinée à sa belle-mère témoigne d'une volonté certaine et irrévocable de lui donner la mort. Idem pour le fait, après avoir chargé un fusil, de mettre son voisin en joue*» (E. Dreyer, Droit pénal général)

Ainsi, l'envoi d'un colis piégé dont l'explosion blesse d'autres personnes que celles visées caractérise le commencement d'exécution et constitue une tentative d'homicide volontaire avec préméditation (Cass. crim., 4 janv. 1978).

Il a ainsi été jugé que constituait une tentative d'assassinat le fait pour un homme de sonner à la porte de l'appartement de la victime muni d'une arme potentiellement létale (à savoir un bâton) n'ayant manqué son effet que par la suite de circonstances indépendantes de sa volonté, en l'espèce l'absence de la victime et l'intervention des fonctionnaires de police (Cass. Crim. 25 juill. 2018, n°18-83.125).

Qui peut nier que pendant 4 heures la menace de mort a été permanente et générale, pour toutes les personnes dans l'Hypercacher ?

Ils étaient promis à la mort. Tous, même ceux qui se cachaient.

Jean-Luc vous l'a dit : « **on était cachés, mais on n'était pas à l'abri** ».

Cela est parfaitement corroboré par la retranscription en procédure des propos de Coulibaly issus de sa caméra GoPro :

- « Ceux qui bougent, il va voir » (01:44) (D1627/2),
- « Hé venez tous ici, ou sinon j'les tue tous » (01:46) (D1627/2),
- « Levez-vous où j'avais vous allumer » (03:12) (D1627/2),
- « Avance là-bas toi sinon j't'en mets une aussi ! » (03:25) (D1627/3),

Coulibaly n'avait pas de cibles dénommées, il avait des cibles désignées en raison de leur naissance, de leur religion, réelle ou supposée.

Alors où trouver des Juifs ? À la synagogue, bien sûr. Mais une synagogue, c'est gardé. Alors où d'autre ? Dans une épicerie cacher... Et comment faire un maximum de victimes, comment être sûr d'en faucher le plus possible ? À l'heure de pointe, à l'heure de la course, à l'heure des courses du chabbat...

- Le Commissaire Déau, l'a dit à votre audience le 21 septembre « c'est indéniable qu'il arrive à l'Hypercacher pour tuer, pour perpétrer une tuerie ».

Et l'assassin, sur les lieux du crime, n'a pas fait mystère de ses intentions ou de ses cibles :

- « Vous êtes de quelle origine ? Euh Juif ! Eh bah vous savez pourquoi je suis là, alors ! Allahu akbar (Exploitation de la go pro D 1627/5, 5'36)

Propos confirmés sur BFMTV :

- Vous avez visé ce magasin pour une raison ? Oui laquelle ? Les Juifs. D350/2

Nous savons qu'outre les armes utilisées pour semer la mort, Coulibaly avait sur lui vingt bâtons de dynamite et un détonateur qui devait souffler l'immeuble tout entier.

Il voulait tuer des Juifs. Il a tué ceux qu'il a trouvés sur son chemin mais était équipé pour tuer tous ceux qui étaient sur place.

Vous avez le mobile, vous avez le commencement d'exécution, vous avez l'absence de désistement volontaire.

Au sens du droit positif, la tentative de crime est consommée.

L'impensable reste que trois magistrats, pendant cinq années de procédure avec, à chaque étape, la présence vigilante du parquet, arrivent à la conclusion que mes clients auraient vécu une séquestration plutôt qu'une tentative d'assassinat et pire, que ce qui leur est arrivé n'aurait pas été motivé par l'antisémitisme !

Alors je le dis pour l'esprit de justice, cette question n'est pas à nos yeux subsidiaire. Elle n'est pas accessoire. Et quelle que soit la réponse que vous y apporterez quant à la culpabilité de MM. POLAT et BELHOSSINE, nous ne comprendrions pas qu'elle ne soit pas à poser. **Parce que ne pas retenir la question, c'est poursuivre la conjuration du silence autour de l'antisémitisme.**

À la suite de mes confrères de la LICRA, de SOS RACISME, du MRAP, du CRIF, je vous prie de bien vouloir prendre en compte la demande impérieuse de requalification des faits et de juger que mes clients ont subi une tentative d'assassinat terroriste aggravé par leur appartenance à la religion juive.

VI. Et une question essentielle, pourquoi les Juifs ?

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Je suis Juif. Un Juif n'a-t-il pas des yeux ? Un Juif n'a-t-il pas, (...) des mains, des organes, des dimensions, des sens, des affections, des passions ? N'est-il pas nourri de la même nourriture, blessé par les mêmes armes, sujet aux mêmes maladies, guéri par les mêmes remèdes, réchauffé et glacé par le même été et le même hiver ? Si vous nous piquez, ne saignons-nous pas ? Si vous nous chatouillez, ne rions-nous pas ? Si vous nous empoisonnez, ne mourons-nous pas ?

Si j'ai emprunté un Shakespeare, plus exactement au personnage de Shylock une réflexion vieille de quatre siècles exactement, c'est parce que ce questionnement demeure intact.

Oui, **une question transperce notre audience, la transcende, la précède et la dépasse : Pourquoi les Juifs ?**

Les caricatures du Prophète sont le mobile premier. Mais l'autre mobile, c'est évidemment la haine des Juifs. Et on s'attacherait à tout sauf à cela ?

On examinerait l'achat des armes, leur financement, la radicalisation, mais déterminer pourquoi des victimes sont des victimes, cela n'intéresserait personne ? Les Jihadistes n'ont que la haine des Juifs au bout de leurs sourates, et la justice ne considérerait pas l'antisémitisme ?

Nous attendons des mots simples et justes. Nous attendons juste un simple mot, singulièrement absent de cette procédure : **l'antisémitisme**.

Je veux qu'il entre dans cette cour comme il est entré dans l'Hypercacher ! Je veux qu'il entre dans votre verdict, car c'est par lui que l'on a fauché des vies et voulu en supprimer d'autres.

On me lancera que l'antisémitisme n'est pas le problème central de notre affaire.

Mon problème c'est précisément que ça ne le soit pas. **On cible ou on tue des Juifs dans notre pays avec une facilité déconcertante, dans et hors les faits de terrorisme.**

Cette haine vient de loin, très loin, Dominique SOPO, le Président de SOS-RACISME vous a démontré la mécanique fatale. Noémie MADAR, la Présidente de l'UEJF en a rappelé les effets dévastateurs parmi la jeunesse de notre pays.

Surtout, le **Président du Crif vous a rappelé les douze noms de ces Français tués depuis 2003 du fait de leur appartenance à la religion juive.**

À chaque occurrence, il y a eu un débat nauséeux pour savoir si la motivation était antisémite. Même dans l'affaire Ilan Halimi, il s'est trouvé un directeur d'enquête, chef de la brigade criminelle de la Préfecture de Paris, pour déclarer à propos du gang des barbares : « ce n'était pas antisémite, ils s'en sont pris à un Juif parce qu'ils pensaient qu'il avait de l'argent ». À chaque fois, nous nous heurtons à un débat judiciaire, qui est odieux. À chaque fois.

Dans l'affaire dite de Créteil, étaient jugés une séquestration et un viol que la Cour d'assises du Val-de-Marne a justement reconnu comme antisémites. Il s'était trouvé un magistrat instructeur pour procéder, en fin d'instruction, dans le secret de son cabinet, à des mises en examen rectificatives... la rectification consistant à enlever la circonstance aggravante... Ça ne changeait rien aux peines encourues, ça ne changeait rien à rien, à part procéder à un odieux déni.

Nous pensions la France des années 2000 guérie.

Elle était malade et plus largement atteinte, qu'ignorante de ses propres symptômes.

Bien avant que les faits de terrorisme ne recommencent, avant l'assassinat du pauvre Ilan Halimi, quelque chose dans notre pays s'est fissuré.

C'était un antisémitisme à bas bruit, périphérique... Nous l'avions dénoncé avec l'UEJF : dans un livre blanc, les antifeujs.

Un autre livre avait même fait date : Les territoires perdus de la République.

Et là où la situation devenait de plus en plus préoccupante, dès le début des années 2000, c'était dans le lieu où se forge la conscience et où se combat le préjugé : **l'Éducation Nationale**.

En juin 2004, à la demande du Ministre de l'Éducation Nationale, un rapport était établi sur la religion à l'école par l'inspecteur général Aubin et pointait le problème :

Il est écrit, je le cite :

« Dans les témoignages que nous avons recueillis, les événements du Proche-Orient ainsi qu'une sourate du Coran sont fréquemment invoqués par les élèves pour légitimer leurs propos et leurs agressions. Ces justifications peuvent aller jusqu'à assumer les persécutions ou l'extermination des Juifs. L'apologie du nazisme et de Hitler n'est pas exceptionnelle : elle apparaît massivement

dans d'innombrables graffitis, notamment de croix gammées, et même parfois dans des propos ouvertement tenus à des instituteurs, professeurs et personnels d'éducation. (...)

Quoi qu'il en soit, si le racisme le plus développé dans la société reste le racisme anti-maghrébin, ce n'est plus le cas dans les établissements scolaires, où il a été très nettement supplanté par le racisme anti-juif. Il est en effet, sous nos yeux, une stupéfiante et cruelle réalité : en France les enfants juifs – et ils sont les seuls dans ce cas – ne peuvent plus de nos jours être scolarisés dans n'importe quel établissement ».

Aucune action n'a suivi la publication du rapport Aubin.

Sauf une, **le retrait des enfants juifs**. Dans notre pays aujourd'hui il n'y a quasiment plus d'enfants juifs scolarisés dans l'enseignement public !

De glissement, en reculades, de censures, en aveuglement, nous sommes passés de l'incivilité aux agressions, des agressions aux crimes, du crime au terrorisme, de l'attentat contre l'épicerie de Sarcelles, à la tuerie de Toulouse, et de la tuerie de Toulouse à celle de l'Hypercacher... et depuis, et quoi qu'on en pense ; aux tueries de Sarah Halimi et Mireille Knoll.

Pendant ces quinze années, pendant que le législateur aggravait, pour l'antisémitisme, les peines encourues ; circonstance aggravante devenue générale en 2017 ;

Pendant que ce tribunal condamnait 15 fois de suite Dieudonné, Soral, pour des publications, des sketches, des spectacles antisémites, les mêmes constituaient des fonds de commerce de la haine antijuive, vus et acclamés en toute impunité par des millions de personnes en France.

Savez-vous combien de fois le mot antisémitisme apparaît dans l'ordonnance de mise en accusation qui saisit votre cour ? Combien de fois ce mot, qui cause le crime dans un de ses aspects les plus fondamentaux, est-il mentionné sur 271 pages ?

Une seule fois ! Et encore, pour le contester!

L'antisémitisme est pourtant partout dans notre affaire. Il ne concerne pas que le volet Hypercacher. Michel Catalano, l'imprimeur courage vous l'a rappelé : la première question que lui ont posé les frères Kouachi, c'est de savoir s'il était juif. Et en pleurant, il vous a confié que s'il avait répondu par l'affirmative, il serait mort.

L'antisémitisme, il est aussi évidemment, à Montrouge. Ce n'est qu'un accident de la circulation et l'assassinat de Clarissa Jean-Philippe qui nous évitera un massacre à l'École Yaguel Yaacov distante de quelques mètres....

On tue des journalistes, on tue des policiers, on tue des Juifs...mais les assassinats de Juifs sont devenus tellement – pardon du mot – « rituels», **que ce sont les seuls que l'on n'interroge plus**.

Entre l'attentat de la rue Copernic et celui de l'Hypercacher, les Juifs ont été la cible la plus constante et la plus éprouvée du terrorisme en France, sans aucune prise de conscience.

Les Français juifs se sont trouvés dans le point de mire de deux lignes de fractures : l'obsession criminelle de ceux qui veulent les tuer et l'indifférence des autres.

Dans les années 1980, on voulait « libérer » les Palestiniens par la « révolution armée » donc on tuait des Juifs en France. Depuis les années 2000, on venge les Palestiniens au nom d'Allah, et on tue encore des Juifs en France.

Et le petit Noah, âgé de 11 mois, enfermé 4 heures dans une chambre froide, dont tout le monde ne craignait qu'une chose, c'est qu'il se mette à pleurer, qu'il révèle la présence de tous au preneur d'otages, qu'avait-il à voir avec la Palestine ? Avec les militaires français au Mali ?

L'histoire à la fin se répète...

On assassine des militaires, on tue des Juifs.

On décapite un prêtre, mais on assassine encore des Juifs. On tue au hasard, on assassine toujours les Juifs. C'est le point fixe.

Par bêtise, par ignorance, pour se rassurer aussi, on s'est dit : « tant que c'est contre les Juifs, c'est pas pour nous ». Tenez l'autre jour une victime du Bataclan, professeur des écoles, a témoigné comme un remord de la pensée qui l'a traversée lorsque les premiers coups de feu ont retenti : c'est étrange, pourquoi ils viennent ici, on n'est pas juifs ?

La réalité des attentats de l'année 2015 prouve hélas que l'on commence à tuer les Juifs, on ne s'arrête jamais avec eux...

Alors, je la dépose à vos pieds, cette question : **pourquoi les Juifs ? Pourquoi on vient tuer des Juifs dans un supermarché caché pour dénoncer la présence de l'armée française au Mali ?**

Personne ne mérite de mourir sauvagement. Il n'y a aucune forme de terreur qui soit juste et aucun assassinat qui peut se revendiquer de la justice. Mais le policier choisit d'être policier, le journaliste choisit d'être journaliste. Aucun de ces choix ne devrait emporter le risque d'une mise à mort.

Mais quand c'est votre naissance que l'on vous reproche, il n'y a aucune échappatoire possible.

""Mort aux Juifs". Ainsi disait la bonne inscription devant laquelle je savais que ma vie était perdue. Le savoir à dix ans, c'est trop tôt. Toujours Juif, jamais aimé. Mon héritaire errance avait commencé."

Ainsi s'ouvre sur le souvenir de l'humiliation reçue dans l'enfance, le dernier ouvrage d'Albert Cohen *Ô vous frères humains*.

Depuis les faits qui se sont déroulés le 19 mars 2012 à l'école Ozar Hatorah, chaque Français juif dépose ses enfants à l'école avec un pincement au cœur.

Depuis le 9 janvier 2015, chaque Français juif qui fait ses courses sait qu'il prend un risque de mort. Depuis le 9 janvier 2015, chaque Juif de France sait qu'il est une cible.

Chaque Français juif sait qu'il est une cible.

Je vous demande d'entendre cette phrase terrible et de l'emporter avec vous dans la salle des délibérations.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Cour,

Contrairement à une idée solidement répandue, le premier pays de la promesse pour les Juifs, c'est la France qui leur accordait l'égalité de droits par un décret de 1791.

Les Juifs dans notre pays sont fils et filles de la République en ligne directe. Ils sont, comme j'aime à le dire, les enfants d'Abraham et de Marianne.

Combien parmi les parties civiles se sont résolues dans le deuil et la tristesse à quitter notre pays ? Certaines se sont établies en Israël, d'autres aux États-Unis. Combien d'autres, par leur imitation, l'ont fait ou envisagent de le faire ? Après la tuerie de Mohamed Merah, la communauté juive de Toulouse, plusieurs fois centenaire, a perdu la moitié de ses membres. Les écoles se sont vidées. Des synagogues ont fermé. C'est cela aussi le terrorisme.

Vous devez renouer avec le serment de la Révolution et refermer définitivement la funeste, l'odieuse dichotomie posée par M. BARRE entre les Français juifs et non juifs. Mes clients, et au delà, tous leurs coreligionnaires de ce pays attendent une main tenue et une oreille attentive. Vous pouvez exercer ce pouvoir de Fraternité. Vous pouvez par des mots clairs, posés au terme de votre feuille de motivation, rompre le silence, mettre un terme au règne de l'indifférence.

Votre verdict ne changera rien à la sécurité des Français de confession juive. Mais il peut changer le cours de leur existence.

J'ose le dire gravement pour conclure mon propos, il n'est pas tant ici question d'histoire que d'avenir. Je n'évoque pas **un lien mais bien le maintien** d'une composante juive en France.

En écrivant simplement que des Français ont été visés parce qu'ils étaient juifs, vous proclamerez l'indivisibilité du Peuple Français et de la République. Dans le verdict que vous prononcerez au nom de la République et du Peuple français **je vous demande de mettre un terme à 40 ans de solitude pour les Français juifs**. Alors je ne sais pas si la terreur cessera, je ne sais même pas si la justice aura été faite, mais au moins elle aura été dite.

Source : Crif

LE CORONAVIRUS ENGENDRE DES ATTAQUES ANTISÉMITES SUR LE WEB

PAR LA RÉDACTION

FRANCE INTER (30/03/2020)

Caricatures, insultes, accusations complotistes... Depuis le début de l'épidémie de Covid-19, les messages de haine à l'encontre de personnalités identifiées comme "juives" essaient sur les réseaux sociaux et certains forums. Des plaintes ont été déposées.

Ce sont des messages antisémites diffusés dans des groupes Facebook qui comptent plusieurs milliers d'utilisateurs. Ce sont des tweets accompagnés d'une caricature antisémite qui ont été massivement relayés avant d'être supprimés. Ce sont des vidéos Youtube complotistes visionnées des centaines de milliers de fois sous lesquelles on trouve des commentaires antisémites "likés" parfois par près de 300 personnes. C'est un forum très populaire où la haine des juifs resurgit à l'aune de l'épidémie.

Pour certains internautes, il faut absolument trouver un responsable à l'épidémie de coronavirus, et ce coupable est tout trouvé : "le juif", "les juifs" ou tout du moins des personnes catégorisées comme juives, souvent sur la base de leur simple nom de famille. Derrière les attaques se cachent régulièrement des soupçons complotistes, qui renvoient au fantasme d'une "communauté organisée" tirant les ficelles dans les coulisses du pouvoir.

Face à cette parole antisémite qui se répand sur les réseaux sociaux, le Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA) a déposé depuis une semaine une douzaine de plaintes auprès du procureur de la République de Paris. Particulièrement visée, Agnès Buzyn n'a pas souhaité répondre à France Inter, sa conseillère presse précisant que la communication de l'ancienne ministre est "suspendue" le temps de la crise.

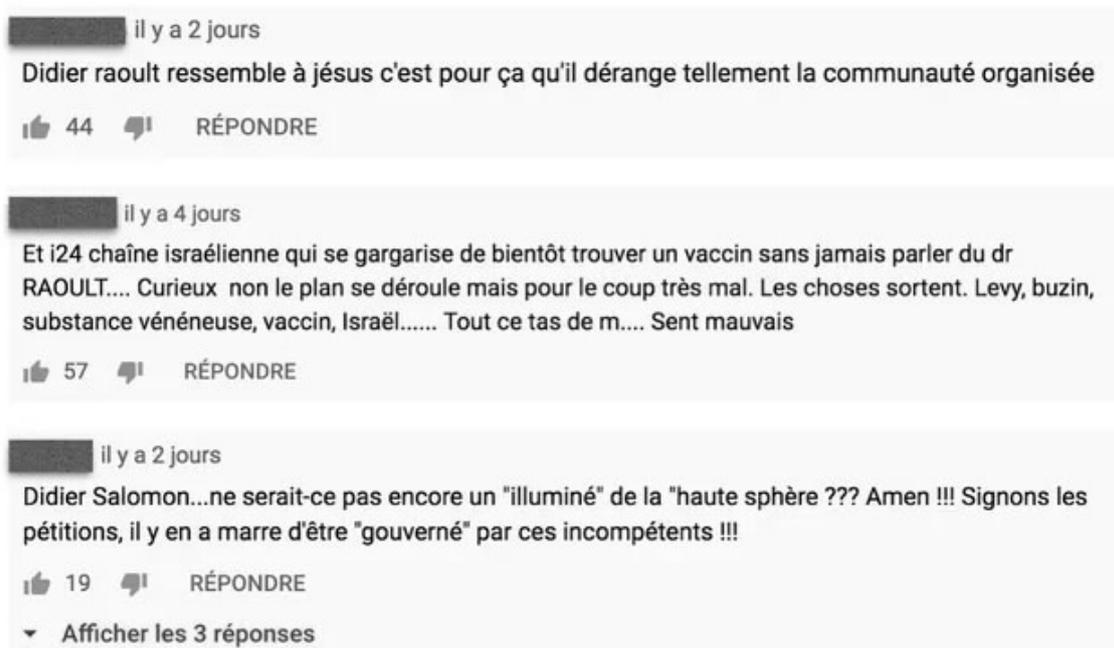


Youtube : des commentaires antisémites sous des vidéos vues des milliers de fois

Exemple flagrant sous une vidéo vue presque 170 000 fois et qui évoque le professeur Didier Raoult, convaincu que la chloroquine permet de traiter le Covid-19, l'ancienne ministre de la Santé Agnès Buzyn ainsi que son mari Yves Lévy, professeur immunologiste. Parmi les commentaires, certains très "likés" par les internautes comme celui-ci, qui emporte l'adhésion de plus de 250 personnes et donne lieu à une surenchère basée sur des "blagues" autour du "nez".

Capture d'écran Youtube

Autre illustration sous deux vidéos du polémiste Dieudonné, vues plus de 200 000 fois, consacrées l'une à la chloroquine et l'autre au professeur Didier Raoult. Les commentaires sur un "ordre mondial" et un complot organisé abondent, et certains pratiquent un antisémitisme décomplexé sur la "haute sphère" ou "Israël" même si "heureusement", selon ces auteurs, "les choses sortent" :



Capture d'écran Youtube

Une vidéo complotiste sur le coronavirus, visionnée presque 24 000 fois, met elle en avant les responsables de la crise selon l'auteur : Jérôme Salomon, Agnès Buzyn et Yves Lévy. Sous la vidéo, plusieurs commentaires, certains "likés" une dizaine de fois, affichent des raisonnements encore une fois ouvertement antisémites : "La France a pour capitale Tel-Aviv", ou encore "Tu débarques mec ? La France c'est Israël".



Nous avons choisi de flouter la caricature. / Capture d'écran Twitter

Des caricatures conspirationnistes sur Twitter

Sur Twitter, Agnès Buzyn est particulièrement ciblée et même davantage : caricaturée. Sur des images relayées par des utilisateurs, l'ancienne ministre de la Santé est ainsi présentée avec un nez crochu outrancier, se frottant les mains comme si elle ourdissait un complot, ou encore en train

d'empoisonner un puits, une accusation dont la communauté juive a été fréquemment la cible au Moyen-Âge et qui a mené à des pogroms (nous avons choisi de flouter la caricature).

Un autre tweet conspirationniste et antisémite, faisant toujours référence à ces puits, très relayé sur Twitter et depuis supprimé par son auteur, a été épinglé par Conspiracy Watch :

[#Thread] Depuis hier circule sur Twitter une publication digne du journal nazi Der Stürmer, qui réactualise littéralement le mythe médiéval du juif empoisonneur. En 24H, elle a fait plus de 1300 likes et près de 700 retweets. #antisémitisme #chloroquine #coronavirus #complotisme pic.twitter.com/w0fvPUXKlu

— Conspiracy Watch (@conspiration) March 24, 2020

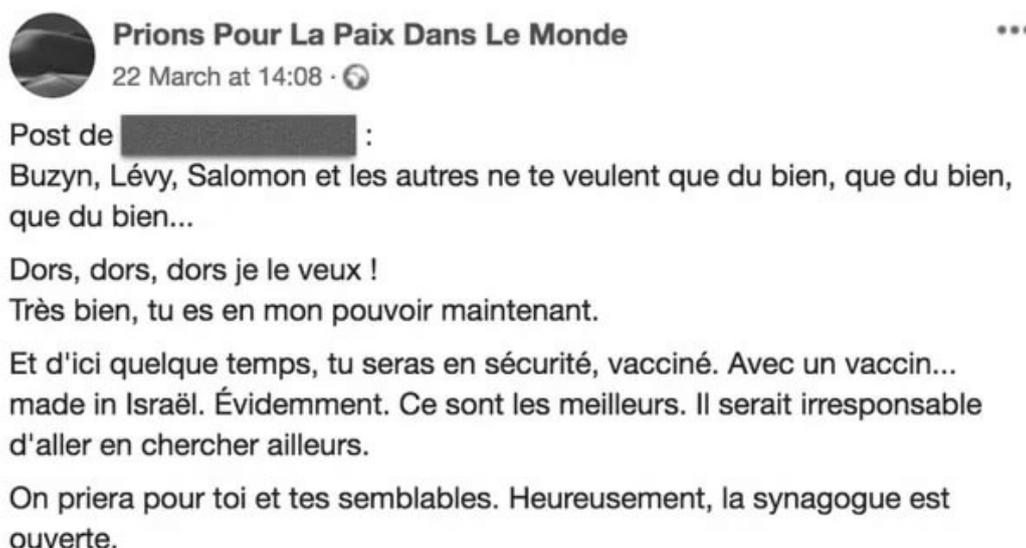
Une image a aussi circulé sur les réseaux sociaux, notamment Twitter, montrant Agnès Buzyn le visage déformé (image que nous choisissons de ne pas relayer), sur le modèle des caricatures antisémites des années 1930 avec le logo de la République française.

Facebook : l'antisémitisme assumé sur des groupes et dans des commentaires

Malgré la modération de Facebook, qui tente de supprimer les messages de haine quels qu'ils soient (racistes, islamophobes, homophobes, antisémites...), certaines saillies antisémites passent entre les mailles du filet.

Ainsi, sous une publication très partagée, qui accuse Agnès Buzyn et Yves Lévy d'avoir saboté le travail de Didier Raoult et empêché l'usage de la chloroquine pour lutter contre l'épidémie, des utilisateurs de Facebook pratiquent un antisémitisme assumé et se répondent : "Encore une belle manip de la juiverie internationale, Lévy et tous ses amis", commente un utilisateur. "Tu es le premier à en parler, franchement bravo !", le félicite un autre.

Certaines pages Facebook, également, qui comptent parfois plusieurs milliers d'abonnés, relaient des propos anti-juifs. Comme la page "Prions pour la paix dans le monde" (4300 membres), qui se fait écho de la charge haineuse d'une utilisatrice contre Agnès Buzyn, Yves Lévy et Jérôme Salomon, le directeur général de la Santé :



Capture d'écran Facebook

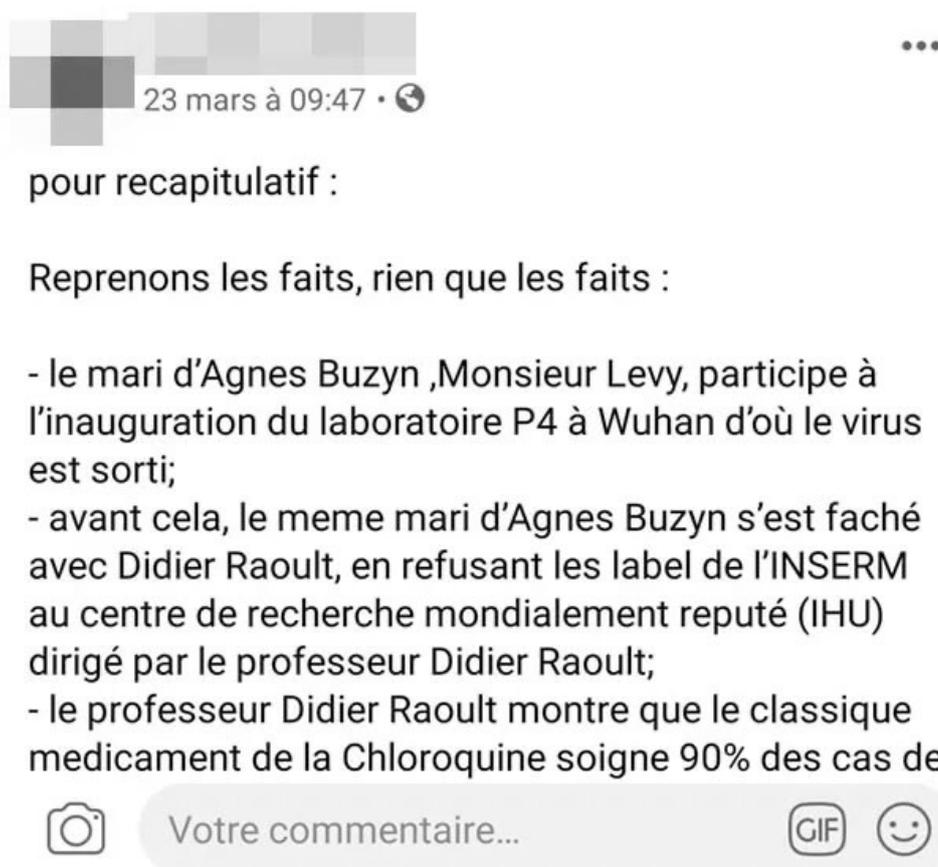
Sur des forums, un antisémitisme teinté de complotisme

Sur certains forums, l'antisémitisme s'exprime de façon complètement décomplexée. C'est le cas, par exemple, dans certains messages mis en ligne sur le célèbre forum "18-25", hébergé par le site jeuxvideo.com. Un fil de discussion très populaire où l'antisémitisme est régulièrement épinglé et où la haine des juifs, mâtinée de théories complotistes, resurgit de plus belle à l'aune de l'épidémie.

Cible privilégiée là encore : le couple formé par l'ancienne ministre de la Santé Agnès Buzyn et Yves Lévy. Auxquels s'ajoute parfois le directeur général de la Santé Jérôme Salomon. Dans ce flot de messages antisémites, plusieurs - que nous préférons ne pas citer ici - font référence aux camps de concentration.

WhatsApp : un message complotiste circule en chaîne

Enfin, sur la messagerie privée WhatsApp, un long message, également posté à de très nombreuses reprises sur Facebook, a circulé sous forme de chaîne. Il entretient la théorie d'un complot généralisé et reprend les thématiques évoquées précédemment à propos du coronavirus, désignant ainsi Agnès Buzyn et son mari comme responsables de la crise sanitaire.



Capture d'écran Facebook

"Reprenons les faits, rien que les faits", insiste cette longue énumération de faits sans réel rapport et qui pointe notamment du doigt un conflit entre Yves Lévy et le professeur marseillais Didier Raoult. S'il n'est pas à caractère ouvertement antisémite, ce message évoque à plusieurs reprises le rôle censément joué par "Monsieur Levy", et vient valider pour certains internautes ce qu'ils auront pu lire par ailleurs.

[...]

La "résurgence d'une mentalité archaïque"

Comment expliquer ce déferlement antisémite sur les réseaux ? Le politologue et sociologue Pierre-André Taguieff, dans un long entretien au site Conspiracy Watch, décortique le phénomène.

"Dans la mise en accusation d'Agnès Buzyn, d'Yves Lévy et de Jérôme Salomon, dont la commune judéité est soulignée par les caricaturistes, la dénonciation complotiste s'entrecroise avec une incrimination de complicité dans une opération criminelle, dans laquelle on peut voir une forme dérivée de l'accusation de meurtre rituel. Résurgence d'une mentalité archaïque", explique M. Taguieff, également auteur de l'ouvrage "Criminaliser les juifs".

Soit le retour d'un stéréotype en la figure du juif bouc émissaire : *"l'hypothèse selon laquelle, dans les situations d'incertitude et de désarroi, lorsque se propage le sentiment d'une menace et que les explications officielles ne satisfont pas l'opinion, les Juifs sont accusés d'être liés d'une manière ou d'une autre au phénomène qui provoque des peurs, voire des paniques."*

Source : France Inter

TWITTER, LA HAINE EN 280 CARACTÈRES

PAR MARC KNOBEL

LA RÈGLE DU JEU (21/12/2020)

L'édition 2021 de Miss France a été entachée par le scandale des tweets antisémites s'en prenant à l'une des candidates. Décryptage de la haine sur Twitter.

Ce devait être un moment de grâce et de beauté, mais l'élection de l'édition 2021 de Miss France a été profondément entachée par un scandale, la publication de tweets antisémites s'en prenant à l'une des candidates, April Benayoun, après que celle-ci ait voulu informer les téléspectateurs de TF1 de ses origines multiples, d'une mère serbo-croate et d'un père italo-israélien. C'est à partir du moment où elle précisait que son père est israélien que Twitter s'est enflammé. Une haine que l'on peut quantifier. En effet, selon les données observées par Visibrain (plateforme de veille médiatique), on constate que le nombre de tweets faisant référence à Israël a littéralement explosé dans la soirée, près de 40.000 tweets avec cette mention[1]. Justement, lorsqu'il est question de racisme, de sexisme, d'homophobie ou d'antisémitisme, Twitter revient souvent sur le devant de la scène et provoque des polémiques. Pourquoi ?

On se souvient que sur Twitter, le « hashtag #unbonjuif », avait suscité un nombre record de tweets à caractère antisémite qui témoignaient de la résurgence d'un racisme à l'égard des Juifs particulièrement inquiétant. Ce dérapage avait été dénoncé par plusieurs associations qui avaient assigné Twitter en justice pour contraindre le réseau à lui communiquer, avec l'autorisation du juge, les données permettant d'identifier les auteurs de tweets racistes et antisémites[2]. Après des mois d'une longue bataille judiciaire, le réseau social américain avait livré les données susceptibles de permettre l'identification de certains auteurs de tweets antisémites. Autre exemple : les « pièges à juifs » qui fleurissaient en Belgique ou ailleurs sur les réseaux sociaux. Il s'agissait de clichés qui ciblent les Juifs. Par exemple, sur son compte Facebook un internaute avait déposé une image trouvée sur Twitter. Sur ce cliché, on pouvait y voir un four avec deux billets de banque qui représente ce « piège ». Or, sur Twitter, cela se répand très rapidement. On trouvait plusieurs clichés similaires, souvent avec un four renfermant des billets, parfois avec une boîte contenant quelques pièces. Plusieurs de ces clichés ont été signalés et retirés au fur et à mesure par le réseau social, mais de nouveaux clichés plus ou moins identiques fleurissent aussitôt.

Sur Twitter, la fonctionnalité est d'une simplicité enfantine. Vous créez votre compte en quelques secondes. Pour ce faire, vous pouvez utiliser un pseudonyme quelconque. Ce pseudonyme (ou votre nom de famille) s'ouvre par le fameux arobase : @. Puis, vous vous abonnez à d'autres comptes. Par la suite, vous pourrez créer des listes d'abonnés, suivre des sujets, découvrir les tweets populaires. A cet effet, il existe le référencement « Tendances pour vous » Ce sont là les sujets (du jour) les plus populaires. Mais, que se passe-t-il si vous cherchez certains mots-clés, populaires ou non ? Que trouve-t-on par exemple, avec les mots « Nègre », « Youpin », « Bougnoul », par exemple ? Vous trouverez, forcément, des tweets profondément racistes, antisémites et homophobes. Dans ce cas-là, ce qui est incroyable ici c'est l'extrême pauvreté du langage, la misère de l'expression, les insultes qui fusent si facilement, souvent avec une connotation sexuelle, l'utilisation de smileys, etc. Et pourtant, ce sont là quelques tweets classés comme populaires. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'ils ont été retweetés, commentés, échangés. Peu importe le sujet d'ailleurs. En ce sens, nous retrouvons ici au moins dix grandes particularités des réseaux sociaux, dont Twitter :

- La simplicité. Au fond, il est si facile de déposer des posts comme ceux-ci. Il n'existe aucun verrou.
- L'anonymisation est souvent la règle. De nombreux internautes cachent leur identité réelle en utilisant des pseudonymes. Justement, parce qu'ils sont anonymes, ils se sentent invulnérables.

- Dans le monde virtuel, les internautes sont débridés. C'est ainsi que sur Twitter, insulter n'est pas un problème, se moquer, non plus. Cela va jusqu'à l'appel au meurtre.
- Le mimétisme est la règle. Lorsque des messages violents, injurieux, diffamatoires sont déposés, d'autres suivent et en plus grand nombre encore. Il y a un effet entraînant, celui de la violence, sans modération aucune.
- Les messages violents sont déposés avec une grande facilité. D'ailleurs, qui pour répondre ? Peu de monde, en vérité. Il faut du courage, pour le faire.
- Souvent, Twitter et d'autres plateformes s'érigent en tribunaux populaires permanents et certains thèmes deviennent viraux. Dans cet univers, le racisme s'alimente très facilement. C'est alors une avalanche de propos violents.
- La viralité peut être liée à une actualité immédiate. Certains sujets déchaînent les passions (les Gilets jaunes, par exemple). Pas de place sur Twitter et surtout en 280 caractères (ce qui est peu) pour poser des arguments intelligibles. Les réactions sont plutôt impulsives, émotionnelles, caractérisées. C'est alors le temps de l'insulte gratuite.
- La rapidité à laquelle ces messages sont postés est un atout. L'entraînement, la violence, la haine se répandent sur les réseaux sociaux à « vitesse grand V ». C'est le temps de l'immédiateté. S'effectue par la suite, l'archivage des données.
- La modération est insuffisante.
- Par contre, éduquer, déconstruire prend énormément de temps. Nous ne sommes pas dans le même espace-temps, celui de la publication et celui de la déconstruction. Et là est la difficulté.

Twitter, c'est donc (aussi) cette valse horrible de messages en 280 caractères :

« Sale juif, tu vas crever », « ta mère est morte dans les camps, tu vas crever », « va te faire foutre sale juif », « sale pd », « femme, je te viole », « j'avais te défoncer sale noir », « Nique la France », « J'baiserais la France, jusqu'à ce qu'elle m'aime », « Tu parles des arméniens de 1915, ils auraient dû tous vous tuer », « ça sent le brûlé, il y a un juif à côté de moi », « parle français, sale noir », « ...ta gueule, sale français de merde, dommage que tu sois pas mort au Bataclan », « sale musulman, on va t'égorger »[3].

Modération insuffisante ?

Comme d'autres plateformes, Twitter dispose d'un dispositif donnant la possibilité à chaque utilisateur de signaler tout Tweet (texte, photos, images) ou profil en violation de ces règles et des conditions d'utilisation, et différentes catégories ont été listées, comme la conduite haineuse[4]. Différentes catégories apparaissent également comme la « glorification de la violence », les « groupes extrémistes violents », « suicide ou conduites autodestructrices » et les contenus sensibles. De fait, les signalements peuvent s'effectuer directement depuis un Tweet ou un profil donné pour certaines infractions, notamment si les propos tenus sont inappropriés ou dangereux. Justement, si vous cliquez sur « Signaler un problème », six catégories apparaissent à l'écran, dont « ce Tweet ne m'intéresse pas » ou « les propos tenus sont inappropriés ou dangereux. » Si vous cliquez précisément sur cette dernière catégorie, une sélection apparaît automatiquement :

- Les propos tenus sont irrespectueux ou choquants.
- Des informations privées y sont dévoilées.
- Il s'agit de harcèlement ciblé.
- Les propos incitent à la haine envers une catégorie protégée (sur la base d'une race, d'une religion, d'un sexe, d'une orientation sexuelle ou d'un handicap).
- L'utilisateur menace de faire usage de la violence et de blesser quelqu'un.
- Il incite à l'automutilation ou au suicide.

Si vous cliquez sur le quatrième onglet de cette liste : « Les propos incitent à la haine envers une catégorie protégée... », on vous demande d'expliquer qui est la cible du compte que vous signalez : vous, quelqu'un d'autre ou un groupe de personnes. Puis, on vous propose d'ajouter au moins cinq Tweets à ce signalement, afin de lui donner plus de consistance, si cela est possible. Et, vous envoyez le tout. Vous recevez ensuite un message : « Si nous constatons que ce compte enfreint les Règles de Twitter, nous prendrons les mesures nécessaires[5]. » Quelques temps plus tard, vous recevrez notification de la suppression ou non du compte avec votre signalement. Mais, selon quel modèle ? La plateforme dit passer en revue les comptes. Les modérateurs prendraient les sanctions qui s'imposent s'il s'agit de menaces violentes ; d'insultes et injures à l'encontre de catégories de personnes et/ou de clichés racistes ou sexistes ; de contenus inappropriés rabaisant une personne et niant son humanité. Et, pour terminer, de contenus suscitant la peur.

En vérité, ce dispositif mis en place par Twitter n'en reste pas moins très insuffisant. D'après une étude commandée par la Commission européenne, Twitter est la plateforme la moins bonne quand il s'agit de lutter contre la haine en ligne. Durant une opération de contrôle réalisée entre le 20 janvier et le 28 février 2020 sur un échantillon de 484 contenus haineux sur quatre plateformes (YouTube, Facebook, Instagram, Twitter), l'organisme sCAN -Specialised Cyber-Activists Network-[6] a relevé que seuls 58 % d'entre eux avaient été retirés sur la période. Twitter a enregistré les pires résultats : seuls 9 % des tweets problématiques dénoncés par les utilisateurs avaient été supprimés par la plateforme et 5 % avaient été rendus invisibles aux utilisateurs de la zone géographique. YouTube a fait un peu mieux, avec 26 % des contenus retirés[7].

Une autre étude a été menée cette fois par l'UEJF, SOS Racisme et SOS homophobie du 17 mars au 5 mai 2020. Elle montre une augmentation de 43 % du nombre de contenus haineux postés sur Twitter. De façon plus détaillée, le nombre de contenus racistes y a augmenté de 40,5 %, celui des contenus antisémites de 20 % et celui des contenus LGBTphobes de 48 %. De fait, l'UEJF, SOS Racisme, SOS homophobie et l'association J'accuse... ! ont assigné lundi 11 mai 2020 Twitter devant le tribunal judiciaire de Paris, jugeant qu'il manquait de manière « ancienne et persistante » à ses obligations en matière de modération des contenus[8].

Les résultats d'une enquête récente confirment les données citées précédemment. Depuis 2019, l'Observatoire de l'antisémitisme en ligne du CRIF en collaboration avec IPSOS, collecte du contenu antisémite sur le Net, grâce à une liste de mots-clés, sur plus de 600 millions de sources. Parmi les catégories étudiées figurent « la haine des Juifs via la haine d'Israël. » Font notamment l'objet d'une attention particulière, les points suivants : la diffamation et les critiques envers Israël parce que c'est un état juif ; l'utilisation de symboles et images associés à l'antisémitisme classique pour caractériser Israël ou le sionisme ; les allégations disant que l'Etat d'Israël est comparable au nazisme ; les comparaisons entre la politique actuelle d'Israël avec celle des nazis. Quelles en sont les conclusions ? 51.816 contenus antisémites ont été comptabilisés en 2019 (63 % sur Twitter, 17 % sur Facebook, 3 % sur le Réseau International.net, 2 % sur Youtube), avec une forte progression de la haine à l'égard d'Israël, sur la première moitié de l'année 2019, 79 %. Pour l'année, cette catégorie constitue 39 % des propos antisémites sur le Net[9].

Conclusion provisoire

Il résulte de cette courte étude, les conclusions suivantes.

Twitter doit obéir aux lois du marché qui considèrent que la plateforme ne ramène pas assez d'argent. De fait, Twitter n'a pas d'autre alternative que de laisser la croissance de ses utilisateurs se développer vite, rapidement et sans entraves. Quid de la modération alors ? Nous ignorons comment la modération est effectuée sur Twitter et les questions suivantes se posent toujours : combien de modérateurs travaillent effectivement pour Twitter, pour un effectif total de combien de salariés dans cette entreprise ? Où sont-ils installés géographiquement ? Quelle formation ont-ils ? Quelle connaissance exacte ont-ils de nos lois, de notre histoire, du contexte socio-politique ? Comment travaillent-ils ? Sur la supervision de qui ? Nous affirmons par là-même que la seule solution pour pallier des différentes déficiences constatées, résulterait d'une amélioration très

significative des services et d'une augmentation significative du nombre de modérateurs, ainsi que d'une politique significative de traitement de la haine en ligne. En l'état, nous remarquons simplement que Twitter manque d'éthique et de volonté politique pour ce faire.

[1] Romain Herreros, « Miss Provence cible d'injures antisémites, indignation dans la classe politique », Huffpost, 20 décembre 2020.

[2] Le 24 janvier 2013, le TGI de Paris demande à Twitter de communiquer aux autorités compétentes les données permettant d'identifier les auteurs des tweets antisémites. Par ailleurs, le TGI ordonne de mettre en place dans le cadre de la plateforme française de ce service un dispositif accessible et visible permettant à toute personne de porter à sa connaissance des contenus illicites tombant sous le coup de l'apologie des crimes contre l'Humanité et de l'incitation à la haine raciale. Le 12 juillet 2013, Twitter indique avoir fourni à la justice française les données susceptibles de permettre l'identification de certains auteurs de tweets antisémites.

[3] Voir à ce sujet, Marc Knobel, « Twitter, l'amour, la haine... », Huffington Post, 5 avril 2016.

[4] La conduite haineuse est définie de la manière suivante : « Il est interdit de menacer d'autres personnes, de les harceler ou d'inciter à la violence envers elles sur la base des critères suivants : race, origine ethnique, nationalité, orientation sexuelle, sexe, identité sexuelle, appartenance religieuse, âge, handicap ou maladie grave. Nous n'autorisons aucun compte à adopter un comportement inapproprié envers d'autres personnes ou à les menacer en utilisant ses informations de profil, notamment son nom d'utilisateur, son nom d'affichage ou sa biographie. Si les informations de profil d'un compte comportant une menace violente ou plusieurs insultes, qualificatifs et clichés racistes ou sexistes, si elles incitent à la peur, ou si elles nient l'humanité d'une personne, ce compte sera définitivement suspendu. »

[5] En juillet 2020 et en pleine épidémie de Coronavirus, Twitter prévient que l'urgence de santé publique sans précédent à laquelle ils sont confrontés a eu un impact sur la disponibilité de leur équipe d'assistance. « Nous traitons en priorité des infractions potentielles susceptibles d'être nuisibles, et nous travaillons pour faciliter la tâche des personnes qui les signalent. »

[6] sCAN vise à rassembler l'expertise, les outils, la méthodologie et les connaissances sur la cyberhaine et développer des pratiques transnationales globales pour identifier, analyser, signaler et combattre les discours de haine en ligne.

[7] Guillaume Guichard, « Twitter, le plus mauvais élève de lutte contre la haine en ligne », Le Figaro, 3 juillet 2020.

[8] <https://uejf.org/2020/05/12/luejf-assigne-twitter-en-justice-pour-son-inaction-face-a-la-haine-en-ligne/>

[9] Voir à ce sujet Marc Knobel, « La détestation d'Israël sur le Net », La Revue des Deux Mondes, octobre 2020, pp. 58-62.

Source : La règle du jeu

Service de Protection de la Communauté Juive



Témoign ou victime d'un acte antisémite ?
En cas de menace ou de danger
Contactez le

0 800 18 26 26

Numéro vert 24h/24 et 7j/7

Ce rapport a été réalisé avec le soutien
de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah (FMS)



Crif

FONDS SOCIAL JUIF UNIFIÉ

www.antisemitisme.fr